

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1178

6 mai 2015

SOMMAIRE

A Guddesch	56544	Menuiserie Centrale Luxembourgeoise	
Altmunster Investment S.A.	56529	S.A.	56534
Ateliers Miniflat S.A.	56529	M&G Real Estate Funds Management S.à	
B.S.L. S.à r.l.	56500	r.l.	56533
Casino Astoria S.à r.l.	56498	Mitotech S.A.	56534
CFH Global Invest S.A.	56503	Moly-Cop Group	56536
Design Ceramica S.A.	56540	MONO Luxembourg	56537
Detroit Forming S.A.	56527	MONO Luxembourg	56537
Dreamtower Holdings S.à r.l.	56507	Montebello S.à.r.l.	56534
Gala Plus S.à r.l.	56500	Moog Luxembourg	56538
Giesse S.A.	56500	MPL 1	56538
Ilma S.à r.l.	56510	Nordica Administration S.à r.l.	56540
Jasel S.A.	56529	Nordic Light S.à.r.l.	56539
Lesedi Investments S.à r.l.	56530	Nordparts S.à r.l.	56539
Lesedi Project Holdco S.à r.l.	56530	O.J.C. Capital Investments S.A.	56540
Letsatsi Investments S.à r.l.	56531	Philae Développement S.A.	56540
LoBoSol S.à.r.l.	56502	Pioneer Investments Diversified Loans	
Luxembourg Investment Company 25		Fund	56540
S.à.r.l.	56531	Redington Turkey Holdings S.à r.l.	56541
Luxor S.A.	56539	Reichhold Holdings Luxembourg	56541
M. & A. Consultants S.à r.l.	56532	S&B Minerals Finance S.C.A.	56541
M. & A. Etoile 1er S.à r.l.	56532	Timag Capital Advisory S.à r.l.	56544

Casino Astoria S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7241 Bereldange, 204, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 195.411.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendfünfzehn, den neunten März,

Vor der unterzeichnenden Notarin Joëlle BADEN, mit Amtssitz in Luxemburg,

Ist erschienen:

Herrn Alexander Michael Hans MÜHLECK, Kaufmann, geboren am 7. Juni 1955 in Creglingen, wohnhaft in D-97295 Waldbrunn, Pfarrer-Fröhlich-Straße 14.

Der obengenannte Komparent hat die amtierende Notarin ersucht, den nachfolgenden Gesellschaftsvertrag einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung zu erstellen, der hiermit wie folgt aufgesetzt wird:

Art. 1. Gesellschaftsform. Es besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, die dem Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in seiner derzeit geltenden Fassung und dem vorliegenden Gesellschaftsvertrag unterliegt.

Art. 2. Name der Gesellschaft. Der Name der Gesellschaft lautet „Casino Astoria S.à r.l.“.

Art. 3. Gegenstand der Gesellschaft. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen jeder Art an in- und ausländischen Gesellschaften und sonstige Vermögensanlagen jeder Art, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise, die Übertragung von Wertpapieren durch Verkauf, Tausch oder auf andere Weise sowie die Verwaltung, Kontrolle und Entwicklung ihrer Beteiligungen.

Der Gesellschaftszweck ist außerdem der Erwerb, der Verkauf, der Austausch, die Pacht, das Management und die Verwaltung in jeglicher Form direkt oder indirekt, von Immobilien im Großherzogtum Luxemburg, sowie im Ausland.

Die Gesellschaft kann ferner für Gesellschaften, in welchen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält oder welche der gleichen Unternehmensgruppe wie sie selbst angehören, Garantien geben, diesen Gesellschaften Kredite gewähren oder sie auf andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft hat weiter als Gesellschaftszweck die Schaffung, der Erwerb, der Verkauf, die Entwicklung, die Verwendung und das Nutzungsrecht, mit allen Mitteln, sowie das Urheberrecht an Computersoftware, Patente oder Marken, Zeichnungen oder Modellen.

Die Gesellschaft kann für sich selbst oder für Dritte, alle Tätigkeiten vornehmen, die ihr zur Erreichung ihrer Zwecke förderlich erscheinen oder direkt oder indirekt mit diesen in Verbindung stehen.

Art. 4. Dauer. Die Gesellschaft besteht für eine unbeschränkte Dauer.

Die Gesellschaft kann jederzeit durch einen Beschluss der Gesellschafterversammlung aufgelöst werden.

Art. 5. Gesellschaftssitz. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Walferdange.

Die Geschäftsführung kann innerhalb des Großherzogtums Luxemburg oder in anderen Ländern Tochtergesellschaften oder Zweigniederlassungen gründen.

Art. 6. Gesellschaftskapital. Das Gesellschaftskapital wird auf zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) festgesetzt, eingeteilt in einhundert (100) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125,-) je Gesellschaftsanteil.

Art. 7. Änderung des Gesellschaftskapitals. Das Gesellschaftskapital kann jederzeit durch einen Beschluss der Gesellschafterversammlung abgeändert werden.

Art. 8. Rechte und Pflichten der Gesellschafter. Jeder Gesellschaftsanteil berechtigt seinen Eigentümer zu einem gleichwertigen Anteil am Gewinn und am Vermögen der Gesellschaft. Jeder Gesellschaftsanteil gibt seinem Inhaber das Recht auf eine Stimme in der Gesellschafterversammlung.

Hat die Gesellschaft nur einen Gesellschafter, so übt letzterer sämtliche Befugnisse aus, welche durch das Gesetz oder den Gesellschaftsvertrag der Gesellschafterversammlung zuerkannt werden.

Das Eigentum eines Gesellschaftsanteiles bewirkt automatisch die Annahme des Gesellschaftsvertrags der Gesellschaft und der Beschlüsse der Gesellschafterversammlung.

Art. 9. Unteilbarkeit der Gesellschaftsanteile. Die Gesellschaftsanteile sind gegenüber der Gesellschaft unteilbar.

Gemeinschaftliche Eigentümer eines Gesellschaftsanteiles müssen sich gegenüber der Gesellschaft durch einen einzigen gemeinsamen Bevollmächtigten, der auch ein Dritter sein kann, vertreten lassen.

Art. 10. Übertragung von Gesellschaftsanteilen. Hat die Gesellschaft nur einen Gesellschafter, so kann der alleinige Gesellschafter seine Gesellschaftsanteile frei veräußern.

Hat die Gesellschaft mehrere Gesellschafter, so können die Gesellschaftsanteile frei zwischen Gesellschaftern übertragen werden. Die Gesellschaftsanteile können an Nichtgesellschafter nur mit Zustimmung einer Gesellschafterversammlung, welche mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertritt, veräußert oder übertragen werden.

Art. 11. Formerfordernisse. Der Beweis für die Übertragung von Gesellschaftsanteilen wird durch notarielle Urkunde oder durch privatschriftlichen Vertrag erbracht.

Die Übertragung ist weder gegenüber der Gesellschaft noch gegenüber Dritten wirksam, solange sie nicht gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches ordnungsgemäß gegenüber der Gesellschaft angezeigt wurde oder von dieser anerkannt wurde.

Art. 12. Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters. Die Gesellschaft wird weder durch die Entmündigung, den Konkurs, die Zahlungsunfähigkeit, noch durch jedes andere ähnliche Ereignis, das den oder einen der Gesellschafter betrifft, in Liquidation versetzt.

Art. 13. Verwaltung. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer verwaltet.

Art. 14. Befugnisse. Der oder die Geschäftsführer haben die weitgehende Befugnisse alle Handlungen, welche im Rahmen der Geschäftsführung liegen, auszuführen.

Art. 15. Vertretung der Gesellschaft. Die Gesellschaft wird gegenüber Dritten in allen Geschäften durch die alleinige Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers vertreten.

Sind mehrer Geschäftsführer vorhanden, so wird die Gesellschaft jederzeit, durch die gemeinsame Unterschrift zweier Geschäftsführer oder durch die Einzelunterschrift jeder entsprechend vom Rat der Geschäftsführer bevollmächtigten Person(en), verpflichtet.

Spezifische oder beschränkte Vollmachten können für bestimmte Angelegenheiten an Bevollmächtigte, die nicht Gesellschafter sein müssen, erteilt werden.

Art. 16. Gesellschafterversammlung. Die Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters oder der Gesellschafterversammlung werden schriftlich niedergelegt, in einem Register abgeheftet und am Gesellschaftssitz aufbewahrt. Die Abstimmung durch die Gesellschafter und die Bevollmächtigten werden den Protokollen beigelegt.

Art. 17. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Tag des Monats Januar und endet am einunddreißigsten Tag des Monats Dezember eines jeden Jahres.

Art. 18. Bilanz. Jedes Jahr, am letzten Tag des Monats Dezember, werden die Bücher geschlossen und die Geschäftsführung erstellt ein Inventar der Aktiva und Passiva der Gesellschaft sowie die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung in Übereinstimmung mit dem Gesetz.

Die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung, je nachdem, zur Verabschiedung vorgelegt.

Jeder Gesellschafter hat das Recht, die Bilanz und die Finanz- und Verlustrechnung am Sitz der Gesellschaft einzusehen.

Art. 19. Auflösung, Liquidation. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, für welche Ursache und zu welcher Zeit auch immer, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidator(en) durchgeführt. Diese(r) Liquidator(en) brauch(en) kein(e) Gesellschafter zu sein und wird/werden durch die Gesellschafterversammlung ernannt, die die Befugnisse sowie die Entschädigung des/der Liquidatoren festlegt.

Art. 20. Gesetz. Sämtliche Angelegenheiten, die nicht durch den vorliegenden Gesellschaftsvertrag geregelt sind, werden nach dem Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, wie abgeändert, bestimmt.

Zeichnung und Einzahlung der Gesellschaftsanteile

Nachdem der Gesellschaftervertrag somit durch den Komparenten erstellt worden ist, hat Herr Alexander Michael Hans MÜHLECK, vorgenannt, alle einhundert (100) Gesellschaftsanteile gezeichnet.

Alle einhundert (100) Anteile wurden vollständig in bar eingezahlt so dass, die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) der Gesellschaft zur freien Verfügung steht, wie dies der unterzeichnenden Notarin nachgewiesen wurde und welche dies ausdrücklich bestätigt.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2015.

Schätzung der Kosten

Die Kosten, Auslagen, Aufwendungen und Honorare jeglicher Art, welche der Gesellschaft aufgrund ihrer Gründung entstehen, werden auf ungefähr eintausend Euro (EUR 1.000,-) geschätzt.

Ausserordentliche Gesellschafterversammlung

Der alleinige Gesellschafter hat sodann folgende Beschlüsse gefaßt:

1) Alexander Michael Hans MÜHLECK, vorgenannt, wird für eine unbegrenzte Dauer zum alleinigen Geschäftsführer der Gesellschaft ernannt;

2) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-7241 Bereldange, 204, route de Luxembourg, Büro Nummer 117.

Erklärung

Die unterzeichnende Notarin hat den Komparenten darauf hingewiesen, dass die Gesellschaft zwecks Ausübung der vorgenannten Tätigkeit im Besitz einer seitens der zuständigen Behörden ausgestellten Ermächtigung sein muss.

Der Komparent bestätigt ausdrücklich diesen Hinweis erhalten zu haben.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Luxemburg, in der Kanzlei der unterzeichnenden Notarin, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorhergehenden an den Erschienenen, hat dieser mit der Notarin die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: A. M. H. MÜHLECK et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 10 mars 2015. 1LAC/2015/7383. Reçu soixante-quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 16 mars 2015.

Référence de publication: 2015042774/121.

(150049298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.

Giesse S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 65.580.

Il résulte des actes de la Société que:

La société ComCo S.A. enregistrée au RCSL sous le nr B112.813 dont le siège social est au 68, Rue de Koerich 8437 Steinfort a fusionné en date du 30 décembre 2014 avec la société HRT REVISION S.A. (RCSL B51.238), dont le siège social est au 163, Rue du Kiem 8030 Strassen, société absorbante, qui a repris à la date du 30.12.2014.

Le mandat de commissaire aux comptes de HRT REVISION S.A. aura pour échéance la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Citco C&T (Luxembourg) S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2015042317/16.

(150048902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2015.

B.S.L. S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Gala Plus S.à r.l.)

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 38, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 181.686.

Im Jahre zwei tausend fünfzehn,
den neunten März.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

SIND ERSCIENEN:

1.- Frau Inge von GELDERN-KIRSTEN, geborene von GELDERN, Winzerin, wohnhaft in D- 54340 Klüsserath, Krains-trasse 3.

2.- Herr Waclaw Jozef GUZEK, Fliesenleger, wohnhaft in D-54298 Igel, Mühlenstraße 31.

Welche Komparenten hier vertreten durch Frau Mariette SCHOU, Privatangestellte, beruflich ansässig in L-6475 Echternach, 9 Rabatt, aufgrund zwei Vollmachten unter Privatschrift vom 9. März 2015,

welche Vollmachten, nach gehöriger "ne varietur" Paraphierung durch die Bevollmächtigte und dem amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde als Anlagen beigegeben bleiben um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparenten, vertreten wie vorerwähnt, dem unterzeichneten Notar erklärten, dass sie die alleinigen Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung Gala-Plus S.à r.l. sind, mit Sitz in L-6630 Wasserbillig, 38, Grand-Rue, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 181.686 (NIN 2013 24 51 282).

Dass besagte Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 13. November 2013, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 3293 vom 27. Dezember 2013.

Dass das Gesellschaftskapital sich auf ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-) beläuft, aufgeteilt in EIN HUNDERT (100) Anteile, mit einem Nominalwert von je EIN HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 125.-).

Dass aufgrund einer Anteilübertragung unter Privatschrift vom 6. Februar 2015, welche Anteilübertragung, nach gehöriger "ne varietur" Paraphierung durch die Bevollmächtigte der Komparenten und dem amtierenden Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden, die hundert (100) Anteile wie folgt zugeteilt sind:

1.- Frau Inge von GELDERN-KIRSTEN, vorgeannt, sechsundsiebzig Anteile	76
2.- Herr Waclaw Jozef GUZEK, vorgeannt, vierundzwanzig Anteile	24
Total: ein hundert Anteile	100

Alsdann ersuchten die Komparenten, vertreten wie vorerwähnt, den instrumentierenden Notar die nachfolgenden Beschlüsse zu beurkunden wie folgt:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen aufgrund der vorgeannten Anteilübertragung Artikel 6 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-), eingeteilt in ein hundert (100) Anteile, mit einem Nominalwert von je EIN HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 125.-), welche wie folgt zugeteilt sind:

1.- Frau Inge von GELDERN-KIRSTEN, geborene von GELDERN, Winzerin, wohnhaft in D-54340 Klüsserath, Krainstrasse 3, sechsundsiebzig Anteile	76
2.- Herr Waclaw Jozef GUZEK, Fliesenleger, wohnhaft in D-54298 Igel, Mühlenstraße 31, vierundzwanzig Anteile	24
Total: ein hundert Anteile	100“

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen den Gesellschaftsnamen in B.S.L. S.à r.l. umzuwandeln und dementsprechend Artikel 2 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 2.** Die Gesellschaftsbezeichnung lautet B.S.L. S.à r.l.“

Dritter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen Artikel 4 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 4.** Die Gesellschaft hat zum Zweck die Ausführung von Zimmerer-, Dachdecker-, Maurer und Betonbauerarbeiten.

Gegenstand der Gesellschaft sind ebenfalls Fliesen-, Platten-, Mosaikund Estrichlegerarbeiten sowie der Handel mit den diesbezüglichen Materialien.

Zweck der Gesellschaft sind desweiteren der Einbau von genormten Baufertigteilen sowie der Trockenbau.

Die Gesellschaft ist desweiteren ermächtigt alle Arten von industriellen, kommerziellen, finanziellen oder Immobilien-Transaktionen zu tätigen, welche mit dem Gesellschaftszweck verbunden werden können und der Entwicklung der Gesellschaft förderlich sind.“

Vierter Beschluss

Die Gesellschafter nehmen den Rücktritt von Herrn Volker DICK als Geschäftsführer der Gesellschaft an und erteilen ihm Entlastung für die Ausübung seines Mandats.

Fünfter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen zum technischen Geschäftsführer der Gesellschaft für eine unbestimmte Dauer zu ernennen:

Herr Antoine LABALESTRA, Bautechniker, geboren in Luxemburg, am 1. April 1965, wohnhaft in L-5577 Remich, 19, rue Wenkel.

Zum administrativen Geschäftsführer der Gesellschaft für eine unbestimmte Dauer zu ernennen:

Herr Waclaw Jozef GUZEK, Fliesenleger, geboren in Lancut (Polen), am 23. Mai 1971, wohnhaft in D-54298 Igel, Mühlenstraße 31,

Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die gemeinsame Unterschrift der beiden Geschäftsführer rechtsgültig vertreten und verpflichtet

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparentin, handelnd wie vorerwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: M. SCHOU, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 11 mars 2015. Relation: GAC/2015/2000. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 16. März 2015.

Référence de publication: 2015042320/85.

(150048278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2015.

LoBoSol S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3313 Bergem, 6, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 155.882.

Im Jahre zweitausendfünfzehn, den vierten Tag im Monat März.

Vor dem unterzeichnenden Notar Paul BETTINGEN, mit dem Amtswohnsitz zu Niederanven,

Sind erschienen:

1.- Frau Rose-Anne BURGUNDER, Geschäftsführerin, geboren am 21. Januar 1955 in Mulhouse (Frankreich), wohnhaft in L-6926 Flaxweiler, 28, rue Berg.

2.- Herr Andreas P. WOLFSTELLER, Geschäftsführer, geboren am 16. Juni 1956 in Dessau (Deutschland), wohnhaft in L-6926 Flaxweiler, 28, rue Berg.

Welche Komparenten den unterzeichnenden Notar ersuchten Folgendes zu beurkunden:

Die Komparenten erklären, in ihrer Eigenschaft als alleinige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung LoBoSol S.à r.l., mit Sitz in L-6926 Flaxweiler, 28, rue Berg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 155882, gegründet laut Urkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 28. September 2010, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 2448 vom 12. November 2011, zu handeln, (die „Gesellschaft“).

Die Satzung wurde abgeändert durch Urkunde des Notars Camille MINES, mit Amtssitz in Capellen am 29. Oktober 2012, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 3085 vom 24. Dezember 2012.

Die Gesellschafter erklären, eine Hauptversammlung der Gesellschaft abzuhalten und ersuchen den amtierenden Notar, folgende einstimmig gefassten Beschlüsse zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschließen, den Sitz der Gesellschaft von L-6926 Flaxweiler, 28, rue Berg, nach L-3313 Bergem, 6, Grand-Rue, zu verlegen.

Zweiter Beschluss

Infolge der obigen Sitzverlegung, erklären die Gesellschafter, Artikel 2, Absatz 1 der Satzung der Gesellschaft abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 2. (Absatz 1).** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Mondercange.“

Kosten

Die Kosten und Honorare dieser Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft. Die Kosten werden auf tausendeinhundert Euro (EUR 1.100,-) abgeschätzt.

Bevollmächtigung

Die Erschienenen, handelnd in gemeinsamem Interesse, erteilen hiermit einem jeden Angestellten des unterzeichneten Notars Spezialvollmacht, in ihrem Namen jegliche etwaige Berichtungsurkunde gegenwärtiger Urkunde aufzunehmen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Senningerberg, in der Amtsstube des handelnden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung an alle Erschienenen, welche alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt sind, haben alle die gegenwärtige Urkunde gemeinsam mit dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: Rose-Anne Burgunder, Andreas P. Wolfsteller, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 9 mars 2015. 1LAC / 2015 / 7201. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Für gleichlautende Kopie - Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 16. März 2015.

Référence de publication: 2015042428/46.

(150048877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2015.

CFH Global Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4936 Bascharage, 13B, rue de la Reconnaissance Nationale.

R.C.S. Luxembourg B 195.379.

— STATUTS

L'an deux mille quinze, le quatre mars.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Monsieur Fouad CHOUIKH, directeur de sociétés, demeurant à F-57200 Sarreguemines (France), 8, rue Alfred Schild.

2.- Monsieur Hatem CHOUIKH, directeur de sociétés, demeurant à F-57200 Sarreguemines (France), 1, ruelle de L'Eagle.

Lesquels comparants ont sollicité le notaire instrumentant de dresser les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Dénomination - Siège social - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions, la société anonyme sous la dénomination de CFH Global Invest S.A. qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Toute référence aux actionnaires dans les Statuts doit être entendue d'une référence à l'actionnaire unique de la société aussi longtemps que la société n'a qu'un seul actionnaire.

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la commune de Bascharage. Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la société (l'Assemblée Générale) statuant-comme en matière de changement des statuts. Il peut être déplacé dans les limites de la commune du siège social de la société par simple décision du conseil d'administration de la société.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet social. L'objet social est le suivant:

4.1. La Société a pour objet pour son propre compte, l'achat, la vente, la location, la gestion et la promotion de tous immeubles.

4.2. La société a encore pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, et l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

4.3. La société pourra procéder à l'enregistrement de marques ou de droits de propriété intellectuelle mais également acquérir et exploiter tout brevet, licence et/ou marque directement ou par voie de concession de licence d'exploitation.

4.4. La société a finalement encore pour objet la prestation de services administratifs, financiers, économiques et de management à d'autres sociétés ou entités qui sont contrôlées directement par la Société ou qui sont indirectement ou indirectement sous le contrôle des mêmes actionnaires que ceux de la Société.

Capital social - Actions

Art. 5. Capital social. Le capital souscrit est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 6. Actions. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Lorsque les actions de la société sont au porteur, celles-ci sont à déposer auprès d'un dépositaire nommé par le conseil d'administration parmi les professionnels habilités conformément à l'article 42 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi. Tout actionnaire a le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Les actions ne peuvent être cédées entre vifs à des personnes qui ne sont pas actionnaires qu'avec l'agrément de l'intégralité des actionnaires. Les autres actionnaires auront alors un droit de préemption sur lesdites actions.

En cas d'exercice de ce droit, et faute d'accord sur le prix des actions, le rachat se fera au prix indiqué par un auditeur externe qui sera nommé à l'unanimité des actionnaires.

L'actionnaire désirant céder ses actions à un non-actionnaire doit en informer les actionnaires et le conseil d'administration par lettre recommandée avec accusé de réception. Les actionnaires disposent alors d'un délai de six mois pour agréer ou non le nouvel actionnaire et exercer leur droit de préemption. Si tel n'était pas le cas à l'expiration de ce délai, les actionnaires seront alors tenus d'acheter à parts égales les actions offertes à la vente au prix indiqué par l'auditeur externe, dans les six mois de cette indication au plus tard. Toute cession faite en violation de ce qui précède est inopposable à la société et aux actionnaires. Les dispositions du présent article s'appliquent également en cas de décès d'un actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Un registre des actions sera tenu au siège de la société, où il pourra être consulté par chaque actionnaire. La propriété des actions sera établie par inscription dans le registre.

Des certificats constatant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront signés par le président du Conseil d'Administration ou par deux autres membres du Conseil d'Administration.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une action viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la société. La même règle sera appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

Les sommes non libérées, le cas échéant, des actions souscrites peuvent être appelées à tout moment et à la discrétion du conseil d'administration, à condition toutefois que les appels de fonds seront faits sur toutes les actions dans la même proportion et au même moment.

Lorsque la Société ne comporte qu'un seul actionnaire, celui-ci est dénommé «actionnaire unique».

Administration - Surveillance

Art. 7. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Cependant, si la société est établie par un actionnaire ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, appelé administrateur unique et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il le décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation faite à la demande d'un administrateur au siège social sauf indication contraire dans les convocations.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, étant entendu qu'un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues. Pareil mandat doit reproduire l'ordre du jour et peut être donné par lettre, télégramme ou télex, ces deux derniers étant à confirmer par écrit.

Art. 9. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants.

Art. 10. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par deux administrateurs ou par un ou plusieurs mandataires désignés à ces fins.

Lorsque la société comprend un actionnaire unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 11. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 12. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, comprenant notamment et sans restriction toutes transactions immobilières et tous pouvoirs de constituer hypothèque et de donner mainlevée, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 13. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 14. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Assemblée générale des actionnaires

Art. 15. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Sous réserve des dispositions de l'article 12 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les avis de convocations, le quinzième jour du mois de juin de chaque année à 15.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration, respectivement l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s).

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Art. 18. Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le conseil d'administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix. L'assemblée des actionnaires délibérera et prendra ses décisions conformément aux dispositions légales en vigueur au moment de la tenue de l'assemblée.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Année sociale - Bilan

Art. 19. L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport sur ces documents.

Art. 20. Sur les bénéfices nets de la société, il est prélevé cinq pour cent pour la formation d'un fonds de réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteindra le dixième du capital social souscrit de la société.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve

ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

Dissolution - Liquidation

Art. 21. La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Disposition générale. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Mesures transitoires

La première année sociale de la société commence à la date de constitution et finit le dernier jour de décembre de l'an 2015.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en l'an 2016.

Souscription et libération

Toutes les actions ont été souscrites par:

Monsieur Fouad CHOUIKH, susdit, cent cinquante-cinq actions	155
Monsieur Hatem CHOUIKH, susdit, cent cinquante-cinq actions	155
TOTAL: TROIS CENT DIX ACTIONS	310

Ces actions ont été libérées partiellement à concurrence de HUIT MILLE EUROS (EUR 8.000,-) en espèces, de sorte que la somme de HUIT MILLE EUROS (EUR 8.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentant constate que les conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison de sa constitution sont estimés à environ neuf cent vingt euros (EUR 920,-).

Décision des actionnaires

Et aussitôt les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- 2) Les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la société:
 - Monsieur Fouad CHOUIKH, directeur de sociétés, demeurant à F-57200 Sarreguemines (France), 8, rue Alfred Schild.
 - Monsieur Hatem CHOUIKH, directeur de sociétés, demeurant à F-57200 Sarreguemines (France), 1, ruelle de L'Eagle.
 - Madame Amelle ABDELLILLAH épouse CHOUIKH, directrice de sociétés, demeurant à F-57200 Sarreguemines (France), 1, ruelle de L'Eagle.
- 3) Est nommé commissaire aux comptes:
 - la société EXCELIA Management Services, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-4011 Esch-sur-Alzette, 57, rue de l'Alzette et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B numéro 105.273.
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'assemblée générale annuelle de l'an 2020.
- 5) Le siège social de la société est fixé à L-4936 Bascharage, 13B, rue de la Reconnaissance Nationale.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. CHOUIKH, H. CHOUIKH, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 6 mars 2015. Relation: 1LAC / 2015 / 7028. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 17 mars 2015.

Référence de publication: 2015042807/213.

(150048908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.

Dreamtower Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 137.877.

In the year two thousand and fourteen, on the thirteenth day of November.

Before the undersigned Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

PEF TURKEY MENA III S.à r.l., a one member private limited liability company (“société à responsabilité limitée unipersonnelle”) established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros) having its registered office at 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (“Registre de Commerce et des Sociétés”) under number B. 134.434 (the “Sole Shareholder”);

holding all the 1,000 (one thousand) shares (“parts sociales”) with a nominal value of EUR 25.- (twenty five Euros) each representing 100% of the share capital of DREAMTOWER HOLDINGS S.à r.l., a one member private limited liability company (“société à responsabilité limitée unipersonnelle”) established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 25,000.- (twenty five thousand Euros) having its registered office at 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (“Registre de Commerce et des Sociétés”) under number B. 137.877 (the “Company”) incorporated pursuant to a deed drawn up by Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 3 April 2008 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1163 dated 13 May 2008, page 55809;

represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerk of notary, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, pursuant to a proxy under private seal which, after having been signed “ne varietur” by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The articles of incorporation of the Company (the “Articles”) have been amended, and in particular, the share capital of the Company has been increased from EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros) to EUR 25,000.- (twenty five thousand Euros) pursuant to a deed drawn up by Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 8 May 2008 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1641 dated 3 July 2008, page 78747. The Articles of the Company have not been amended since then.

THE APPEARING PARTY DECLARED AND REQUESTED THE NOTARY TO RECORD AS FOLLOWS:

A. The Sole Shareholder is the sole holder of shares in the Company and holds all the shares issued by the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

B. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

Agenda

1. Approval of the financial statements of the Company as of 30 September 2014;
2. Discharge to the managers (“gérants”) of the Company;
3. Early voluntary dissolution and putting of the Company into liquidation;
4. Appointment of liquidators of the Company and determination of their powers; and
5. Miscellaneous.

THEREAFTER THE FOLLOWING RESOLUTIONS WERE PASSED:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to APPROVE the interim financial statements of the Company as of 30 September 2014.

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to GRANT full discharge (“quitus”) to Mr. Benjamin HARTMEIER and Mr. Rachid OUAÏCH as managers (“gérants”) of the Company for all their activities and duties during, and in connection with, the current business year running from 1st January 2014 up to the date of the present resolutions.

Third resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to DISSOLVE the Company, to PUT it voluntarily into liquidation and to START the liquidation proceedings.

The Sole Shareholder NOTED that the Company subsists for the sole purpose of its liquidation.

Fourth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to APPOINT Mr. Benjamin HARTMEIER and Mr. Rachid OUAÏCH, abovementioned, with professional address at 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as liquidators of the Company.

They shall form a committee (the "Liquidators Committee").

The Liquidators Committee must realize the whole of the assets and liabilities of the Company. The Liquidators Committee is exempted from the obligation of drawing up an inventory and may in this respect rely fully on the books of the Company.

The Liquidators Committee may under its own responsibility delegate such part of its powers as it may deem fit to one or several representatives.

The Liquidators Committee has the authority to perform and execute all transactions provided for in article 144 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time, without specific authorization therefore from the Sole Shareholder.

The Liquidators Committee may pay advances on the liquidation surplus after having paid the debts of the Company or made the necessary provisions for the payment of the debts of the Company.

The Liquidators Committee shall be liable, both to third parties and to the Company, for the execution of the mandate given to it.

The Company is bound in all circumstances by the joint signature of the two liquidators.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation, and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

WHEREOF, this notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the person appearing, known to the undersigned notary by name, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le treize novembre.

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

PEF TURKEY MENA III S.à r.l., une société à responsabilité limitée unipersonnelle établie selon le droit du Grand Duché de Luxembourg, au capital social de 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros) ayant son siège social au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B. 134.434 (l'«Associé Unique»);

détenant l'ensemble des 1000 (mille) parts sociales d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros) chacune représentant 100% du capital social de DREAMTOWER HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée unipersonnelle établie selon le droit du Grand Duché de Luxembourg, au capital social de 25.000 EUR (vingt-cinq mille Euros) ayant son siège social au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B. 137.877 (la «Société») constituée en vertu d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 3 avril 2008 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1163 du 13 mai 2008, page 55809;

représentée par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés, et en particulier, le capital de la Société a été augmenté de 12.500 EUR (douze mille cinq cent Euros) à 25.000 EUR (vingt cinq mille Euros) en vertu d'un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 8 mai 2008 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1641 du 3 juillet 2008, page 78747. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

LA PERSONNE COMPARANTE A DÉCLARÉ ET A REQUIS DU NOTAIRE INSTRUMENTANT QU'IL ÉTABLISSE CE QUI SUIT:

A. L'Associé Unique est le seul détenteur des parts sociales dans la Société et détient toutes les parts sociales émises par la Société, de sorte que les décisions peuvent valablement être prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

B. Les points à propos desquels les résolutions vont être prises sont les suivants:

Agenda

1. Approbation des états financiers de la Société au 30 septembre 2014;
2. Décharge accordée aux gérants de la Société;
3. Dissolution volontaire anticipée et mise en liquidation de la Société;
4. Nomination des liquidateurs de la Société et détermination de leurs pouvoirs; et
5. Divers.

APRÈS APPROBATION DE CE QUI PRÉCÈDE, LES RÉOLUTIONS SUIVANTES ONT ÉTÉ PRISES:

Première résolution

L'Associé Unique DÉCIDE d'APPROUVER les états financiers intérimaires de la Société au 30 septembre 2014.

Seconde résolution

L'Associé Unique DÉCIDE de DONNER pleine décharge («quitus») à M. Benjamin HARTMEIER et M. Rachid OUAÏCH en tant que gérants de la Société pour l'ensemble de leurs activités et fonctions au cours de, et en relation avec, l'exercice social courant depuis le 1^{er} janvier 2014 jusqu'à la date des présentes résolutions.

Troisième résolution

L'Associé Unique DÉCIDE de DISSOUDRE la Société, de la METTRE volontairement en liquidation et de COMMENCER les opérations de liquidation.

L'Associé Unique A NOTÉ que la Société subsiste aux seules fins de sa liquidation.

Quatrième résolution

L'Associé Unique DÉCIDE de NOMMER M. Benjamin HARTMEIER et M. Rachid OUAÏCH précités, dont l'adresse professionnelle se situe au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, comme liquidateurs de la Société.

Les liquidateurs forment un comité (le «Comité des Liquidateurs»).

Le Comité des Liquidateurs a pour mission de réaliser tout l'actif et d'apurer le passif de la Société. Le Comité des Liquidateurs est dispensé de l'obligation de dresser un inventaire et peut, à cet égard, se référer aux écritures de la Société.

Le Comité des Liquidateurs pourra sous sa seule responsabilité déléguer tout ou partie des pouvoirs qu'il jugerait nécessaires à un ou plusieurs mandataires.

Le Comité des Liquidateurs dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée à tout moment, sans avoir besoin d'être préalablement autorisé par L'Associé Unique.

Le Comité des Liquidateurs pourra payer des avances sur le boni de liquidation après avoir payé les dettes de la Société ou avoir fait les provisions nécessaires pour le paiement des dettes de la Société.

Le Comité des Liquidateurs sera tenu responsable, à l'égard des tiers et de la Société, de l'exécution du mandat qui lui a été donné.

La Société est tenue en toutes circonstances par la signature conjointe des deux liquidateurs.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui parle et comprend la langue anglaise, constate que la personne comparante ci-dessus l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 novembre 2014. Relation: EAC/2014/15778. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015042840/154.

(150049136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.

Ilma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Höhenhof.

R.C.S. Luxembourg B 195.417.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the nineteenth of February.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

1. OPCI Vivaldi, a real estate investment company with variable capital (SPPICAV) qualifying in France as Organisme de Placement Collectif Immobilier (OPCI) incorporated and existing under the laws of France, registered with the French Trade and Companies Register under number 529 256 885, having its registered office at 91 Boulevard Pasteur 75015 Paris, France

here represented by Aziza El Khemalli, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, and

2. Ilmarinen Mutual Pension Insurance Company, a mutual pension and insurance company incorporated and existing under the laws of Finland, registered with the Trade Register of the National Board of Patents and Registration of Finland under Business ID 0107638-1, having its registered office at Porkkalankatu 1, 00018 Ilmarinen, Finland,

here represented by Aziza El Khemalli, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxies, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (*société à responsabilité limitée*) which they wish to incorporate with the following articles of association:

1. *Definitions*

Affiliate(s)	any company(ies) in which another company holds, directly or indirectly, at least 50% of the shares and voting rights.
Bastion Tower I	a company organised and existing under the laws of Belgium, having its registered office at Avenue des Arts 46 box 3, 1000 Brussels, Belgium, registered with the Crossroad Bank of Enterprises under registration number 0892.699.017.
Bastion Tower II	a company organised and existing under the laws of Belgium, having its registered office at Avenue des Arts 46 box 3, 1000 Brussels, Belgium, registered with the Crossroad Bank of Enterprises under registration number 0860.829.171.
Business Day	any day from Monday to Friday, excluding public holidays in France, Belgium, Luxembourg or Finland.
Business Plan	the overall strategic direction of the Company and all the decisions approved by the Board of Managers from time to time, by way of amendment and modification of the Initial Business Plan.
Encumbrances	any pre-emptive right, charge, pledge, usufruct, security interest, encumbrance, lien (statutory or otherwise), assignment for security, claim, preference, priority, option or other encumbrance of any kind.
Initial Business Plan	has the meaning defined in the Joint Venture Agreement.
Joint Venture Agreement	any shareholders' agreement or joint venture agreement which may be entered into by the shareholders of the Company from time to time.
JV Asset Management Agreement	any asset management agreement which may be entered into from time to time between the Company and the JV Asset Manager.
JV Asset Manager	Schroder Property Investment Management Limited, having its principal office at 31 Gresham Street, London EC2V 7QA, United Kingdom, being authorised and regulated by the Financial Services Authority
Target	Bastion Tower I and Bastion Tower II which, together, own the Property.
Transfer	Means, with reference to any restrictions to a transfer of Shares (i) any transfer of Shares, of whatever form, whether direct or indirect, whether by operation of law, contract or individual action, with immediate or deferred effect, against payment or free of charges, (ii) any transfer of Shares in the event of sale upon seizure, contribution to a company, merger or split-up and any similar transaction, (iii) any transfer of any voting right attached to the Shares, and (iv) any transfer of any right
Offered Price	has the meaning ascribed to such term in Article 10.2 of the present articles

	of association.
PropCo Asset Management Agreement	any asset management agreement which may be entered into from time to time in relation to the Target and/or the Property.
Property	a 26 storey 34.921 sqm office building located at Place du Champ de Mars 5, 1050 Brussels, Belgium.

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name ILMA S.à r.l. (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

2.5 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders requiring the approval of all the shareholders.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers of the Company. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company.

4.4 In the event that the board of managers of the Company determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company’s share capital is set at twelve thousand six hundred euro (EUR 12,600), represented by twelve thousand six hundred (12,600) shares of the Company with a nominal value of one euro (EUR 1) each, divided into six thousand three hundred sixty-three (6,363) class A shares (the “Class A Shares”) and six thousand two hundred thirty-seven (6,237) class B shares (the “Class B Shares”).

5.2 The Company’s share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company’s share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognize only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 Unless otherwise provided in these articles of association, the shares are freely transferable among shareholders.

7.4 The shares may only be transferred to new shareholders subject to the compliance of such transfer with the provisions of these articles of association and with the Law, it being understood that all shareholders undertake to exercise all voting rights and powers available to them so as to give full effect to the transfer restrictions or transfer obligations set forth in Articles 8 to 12 of these articles of association and/or any joint venture agreement or separate agreement that may be entered into by the shareholders from time to time.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

Art. 8. Lock-up and restrictions on transfer of shares.

8.1 Without prejudice to any unrestricted transfer pursuant to article 9, the shareholders shall not, without a prior written consent of the other shareholders transfer, in whatever form, any of their shares before 4 March 2020.

8.2 Partial Transfer of its shares by any shareholder is prohibited, unless the other shareholders unanimously agree otherwise.

8.3 No shareholders shall pledge or otherwise encumber any of its shares without the prior written approval of the other shareholders.

Art. 9. Unrestricted transfers to Affiliates. Subject to the satisfaction of the conditions set forth in Article 8.2, and applicable mandatory provisions of the Law, and subject to the provisions of the Joint Venture Agreement, the Transfer of shares is free and not subject to any of the other provisions set forth in these articles of association if it relates to a transfer of shares to an Affiliate of the transferring shareholder.

Art. 10. Right of First Refusal.

10.1 Without prejudice to Articles 8.1 and 9, in the event that a shareholder (together with its respective Affiliates, the "Transferor") intends to transfer its shares (the "Offered Shares"), it shall first give written notice of such intention (the "Transfer Notice") to the other shareholders (each of them, a "Beneficiary"), in order to enable each Beneficiary to either accept such transfer or exercise its right to purchase all of the Offered Shares at the Offered Price (the "Right of First Refusal").

10.2 The Transfer Notice shall:

- i. specify the number of Offered Shares;
- ii. specify the full name, address and occupation or, in the case of a corporate entity, the corporate name, registered office and the identity of the ultimate beneficial owner(s) of the person that has submitted to the Transferor a bona fide and binding offer to acquire the Offered Shares at the Offered Price (the "Bidder"); and
- iii. specify the bona fide and binding price per Offered Share offered by the Bidder (the "Offered Price") and fully describe the other terms and conditions of the bona fide and binding proposal received from the Bidder (the "Offered Terms").

10.3 If a Beneficiary wishes to exercise the Right of First Refusal (whether directly, through its Affiliates or through a third-party), it shall within twenty (20) Business Days following the receipt of the Transfer Notice, notify the Transferor thereof, indicating that it wishes to purchase all of the Offered Shares at the Offered Price.

10.4 If a Beneficiary has exercised the Right of First Refusal in accordance with Article 10.3, then the Transferor shall cause title to the Offered Shares to be transferred to such Beneficiary immediately upon payment by it of the Offered Price multiplied by the number of Offered Shares, in cash, by wire transfer to the account indicated by the Transferor within fifteen (15) Business Days following the date of the notice sent by the Beneficiary referred to in Article 10.3. The transfer of ownership shall be delayed if required for the purpose of obtaining any applicable regulatory authorizations or complying with applicable regulatory requirements (it being understood that the Parties shall use their best efforts to duly and timely obtain such authorizations and comply with such requirements). Shares will be transferred together with all rights attaching thereto, free of any Encumbrances and giving the right to all dividends that might be distributed by the Company on the Offered Shares after their transfer. The parties to the transfer shall cause the transfer of the Offered

Shares to be registered in the Company's share register. Each shareholder shall pay its own costs and expenses in connection with the transfer of the Offered Shares.

10.5 If no Beneficiary has exercised the Right of First Refusal, the Offered Shares shall become freely transferable by the Transferor to the Bidder at the Offered Price, provided that such transfer is completed within six (6) months from the date of the expiry of the period set out in Article 10.3 above and provided that the transferring shareholder provides to the other shareholders a notice containing the information before the date of the effective transfer (the "Information Notice") containing:

- i. the surname, full name, address, occupation, or in the case of a corporate entity the corporate name and registered office of the transferee and, to the extent known, the identity of the ultimate beneficial owner(s) of the transferee; and
- ii. the number of shares that are transferred.

If the completion of such transfer would occur after the expiration of this six (6) month period other than as a result of delays required for the purpose of obtaining any applicable regulatory authorisations or complying with any applicable regulatory requirements or at a price that is not equal to the Offered Price per Share or at terms that are not similar to the Offered Terms, the Transferor shall reiterate in its entirety the Right of First Refusal procedure set out in this Article 10, as the case may be.

Art. 11. Tag-along right.

11.1 Without prejudice to Articles 8.1, 9 and 10 in the event that a shareholder (together with its respective Affiliates, the "Transferor") intends to transfer its shares (also the "Offered Shares"), it shall first give written notice of such intention (also the "Transfer Notice") to the other shareholders (each of them, also a "Beneficiary"), in order to enable each Beneficiary to either accept such transfer or exercise its right to require that the shares owned (directly or indirectly) by such Beneficiary and its Affiliates at that time be acquired by the Bidder at the Offered Price (the "Tag-Along Right").

11.2 The Transfer Notice shall:

- i. specify the number of Offered Shares;
- ii. specify the full name, address and occupation or, in the case of a corporate entity, the corporate name, registered office and the identity of the ultimate beneficial owner(s) of the person that has submitted to the Transferor a bona fide and binding offer to acquire the Offered Shares at the Offered Price (also the "Bidder"); and
- iii. specify the bona fide and binding price per Offered Share offered by the Bidder (also the "Offered Price") and fully describe the other terms and conditions (also the "Offered Terms") of the bona fide and binding proposal received from the Bidder.

11.3 If a Beneficiary wishes to exercise the Tag-Along Right and has not exercised its Right of First Refusal, it shall within twenty (20) Business Days following the receipt of the Transfer Notice, notify the Transferor thereof, indicating that it wishes that the shares owned (directly or indirectly) by such Beneficiary and its Affiliates at that time be acquired by the Bidder at the Offered Price.

11.4 If a Beneficiary has exercised the Tag-Along Right in accordance with Article 11.3, then the Transferor shall only be entitled to transfer the Offered Shares if the Bidder irrevocably agrees in writing to extend his purchase offer to the shares owned (directly or indirectly) by such Beneficiary and its Affiliates at that time. If the Bidder irrevocably agreed in writing to extend his purchase offer to the shares owned (directly or indirectly) by such Beneficiary and its Affiliates at that time, the Transferor shall cause title to the Offered Shares and to the shares owned (directly or indirectly) by such Beneficiary and its Affiliates at that time to be transferred to the Bidder immediately upon payment by it of the Offered Price multiplied by the sum of the number of Offered Shares and of the shares owned (directly or indirectly) by such Beneficiary and its Affiliates at that time, in cash, by wire transfer to the account indicated by the Transferor and by such Beneficiary within fifteen (15) Business Days following the date of the Transfer Notice. The transfer of ownership shall be delayed if required for the purpose of obtaining any applicable regulatory authorisations or complying with applicable regulatory requirements (it being understood that the Parties shall use their best efforts to duly and timely obtain such authorisations and comply with such requirements). Shares will be transferred together with all rights attaching thereto, free of any Encumbrances and giving the right to all dividends that might be distributed by the Company on those shares after their transfer. The Parties shall cause the transfer of those Shares to be registered in the Company's share register. Each shareholder shall pay its own costs and expenses in connection with the transfer of those Shares.

11.5 If no Beneficiary has exercised the Tag-Along Right, the Offered Shares shall become freely transferable by the Transferor to the Bidder at the Offered Price, provided that such transfer is completed within six (6) months from the date of the expiry of the period set out in Article 11.3 above and provided that the transferring shareholder provides to the other shareholders the Information Notice.

If the completion of such transfer would occur after the expiration of this six (6) month period other than as a result of delays required for the purpose of obtaining any applicable regulatory authorisations or complying with any applicable regulatory requirements or at a price that is not equal to the Offered Price per Share or at terms that are not similar to the Offered Terms, the Transferor shall reiterate in its entirety the Tag-Along Right procedure set out in this Article 11, as the case may be.

Art. 12. Drag along right.

12.1 Without prejudice to Articles 8.1, 9 and 10, in the event that a shareholder (together with its respective Affiliates, the “Transferor”) intends to transfer its shares (also the “Offered Shares”) and if no Beneficiary has exercised its Right of First Refusal, such shareholder may give written notice of such intention (also the “Transfer Notice”) to the other shareholders (each of them, also a “Beneficiary”), in order to require that the Shares owned (directly or indirectly) by each Beneficiary and its Affiliates at that time be transferred to the Bidder at the Offered Price (the “Drag- Along Right”). A Transferor may however only exercise its Drag-Along Right provided that Offered Price is paid in cash and that price (i) is based on the latest available calculation of the fair market value of the Property calculated in accordance with the provisions of the PropCo Asset Management Agreement and (ii) does not result in a capital loss (i.e. the net exit proceeds from sale cannot be lower than the total investment cost) for any Beneficiary.

12.2 The Transfer Notice, which may not be dated more than twenty (20) Business Days following the receipt of the underlying offer from the Bidder shall:

- i. specify the number of Offered Shares;
- ii. specify the full name, address and occupation or, in the case of a corporate entity, the corporate name, registered office and the identity of the ultimate beneficial owner(s) of the person that has submitted to the Transferor a bona fide and binding offer to acquire the Offered Shares at the Offered Price (also the “Bidder”); and
- iii. specify the bona fide and binding price per Offered Share offered by the Bidder (also the “Offered Price”) and fully describe the other terms and conditions (also the “Offered Terms”) of the bona fide and binding proposal received from the Bidder.

12.3 If the Transferor has exercised the Drag-Along Right in accordance with Articles 12.1 and 12.2, the Transferor shall cause title to the Offered Shares and to the shares owned (directly or indirectly) by each Beneficiary and its Affiliates at that time to be transferred to the Bidder immediately upon payment by it of the Offered Price multiplied by the sum of the number of Offered Shares and of the shares owned (directly or indirectly) by each Beneficiary and its Affiliates at that time, in cash, by wire transfer to the account indicated by the Transferor and by each Beneficiary within fifteen (15) Business Days following the date of the Transfer Notice. The transfer of ownership shall be delayed if required for the purpose of obtaining any applicable regulatory authorisations or complying with applicable regulatory requirements (it being understood that the parties shall use their best efforts to duly and timely obtain such authorisations and comply with such requirements). Shares will be transferred together with all rights attaching thereto, free of any Encumbrances and giving the right to all dividends that might be distributed by the Company on those shares after their transfer. The parties shall cause the transfer of those shares to be registered in the Company’s share register. Each shareholder shall pay its own costs and expenses in connection with the transfer of those shares.

C. Decisions of the shareholders

Art. 13. Collective decisions of the shareholders.

13.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

13.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

13.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

13.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the “general meeting of shareholders” shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 14. General meetings of shareholders. Meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting, with a period of notice of at least ten (10) Business Days. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 15. Quorum and vote.

15.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

15.2 Save for a higher majority provided in these articles of association, in the Joint Venture Agreement or by law, collective decisions of the Company’s shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.

15.3 The following matters relating to the business and affairs of the Company («Major Decisions») shall always require the unanimous consent of all the shareholders:

- Appointment (termination) of the statutory auditors and appraisers; and

- Transfer of the registered office of the Company outside of Luxembourg.

Art. 16. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 17. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association, including for the avoidance of doubt the dissolution, liquidation or winding-up of the Company, requires the approval of all the shareholders.

D. Management

Art. 18. Composition and powers of the board of managers. The Company is managed by a board of managers (the «Board of Managers») comprised of four (4) managers elected by the general meeting of shareholders, whereof two (2) managers would have been presented on a list of candidates proposed by the shareholders holding Class A Shares (the «A Managers») and two (2) managers would have been presented on a list of candidates proposed by the Class B Managers (the «B Managers»).

The Board of Managers shall act as a college (board) of managers that acts as a deliberating body and takes collective decisions.

The shareholders undertake to exercise their voting rights and powers in order to give full effect to the composition of the Board of Managers as set forth under this Article 18.

Art. 19. Appointment, removal and term of office of managers.

19.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders, by a simple majority vote, which shall determine their remuneration and term of office.

19.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

19.3 A shareholder (or group of shareholders) entitled to propose candidates for a position shall inform the other shareholders of the identity of its nominee(s) (it being understood such list of nominee(s) is to include at least one more nominee than the number of manager(s) such shareholder is entitled to present in accordance with these Articles 18 and 19 at least two weeks prior to the shareholders' Meeting at which the manager(s) are to be appointed.

19.4 If a shareholder entitled to propose candidates for a position fails to present a list of candidates, the shareholders' Meeting may appoint, at its discretion, a manager to take up the position for which no list of candidates was presented, until such shareholder has presented its list of candidates for such position.

19.5 Managers may be removed from time to time by a majority vote of the general meeting of shareholders. Managers may further be removed from office on the request of the shareholder that proposed their appointment.

Art. 20. Vacancy in the office of a manager.

20.1 In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions. The same right of proposal shall be vested with the shareholders who had proposed the manager for the position that has become vacant.

20.2 Replacements (as a result of removal or otherwise) will be appointed in accordance with Articles 18 and 19.

Art. 21. Convening meetings of the Board of Managers.

21.1 The Board of Managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

21.2 Written notice of any meeting of the Board of Managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board of Managers which has been communicated to all managers.

21.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the Board of Managers.

Art. 22. Conduct of meetings of the Board of Managers.

22.1 The Board of Managers may elect among its members a chairman who shall be appointed from among the A Managers.

The chairman of the Board of Managers shall have a casting vote.

The chairman may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers.

22.2 The chairman shall chair all meetings of the Board of Managers. In his absence, the Board of Managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting. Such pro tempore chairman shall have no casting vote.

22.3 Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

22.4 Meetings of the Board of Managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

22.5 The Board of Managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the Board of Managers.

22.6 The Board of Managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

22.7 The following matters relating to the business and affairs of the Company («Major Decisions») shall always require the unanimous vote of all the managers:

- a. Any new acquisition (except for capital expenditure accounted for as long term asset and included in the Business Plan) and/or disposition of a long term asset (including the Target or the Property);
- b. Any additional indebtedness or liability, any issuance or granting of guarantees and any issuance of shares (with or without voting rights), founders' shares, profit shares, bonds, convertible bonds, bonds with subscription rights, warrants or any other securities, other than the ones specifically mentioned hereinafter, or any agreement or commitment of any kind to issue, purchase or redeem any of these shares or other securities;
- c. Termination or continuation of the PropCo Asset Management Agreement or of the JV Asset Management Agreement pursuant to the provisions thereof, if any;
- d. Any settlement in respect of any dispute involving the Company in an amount exceeding EUR 250,000;
- e. Any major changes in the Business Plan, i.e. a change that would lead, if compared to the Initial Business Plan, either to (i) a decrease of the annual turnover by more than 10% or (ii) an increase of annual charges (taxes exclusive) by more than 15% or (iii) an increase of the 3-year capital expenditure plan by more than EUR 500,000;
- f. Any transaction by any of the Company, Bastion Tower I or Bastion Tower II with either of the shareholders or their affiliates;
- g. Any transaction that is not at arm's length;
- h. Appointment of representative and alternate representative referred to in the PropCo Asset Management;
- i. Liquidation, winding-up or dissolution of Bastion Tower I or Bastion Tower II;
- j. Alteration of material accounting policies or practices of any of the Company, Bastion Tower I or Bastion Tower II;
- k. Alteration of the financial year of Bastion Tower I or Bastion Tower II; and
- l. Any distribution of the profits of Bastion Tower I or Bastion Tower II in deviation of the provisions of the Joint Venture Agreement.

Art. 23. Minutes of the meeting of the Board of Managers. The minutes of any meeting of the Board of Managers shall be signed by the chairman or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any). Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman.

Art. 24. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances by (i) the joint signature of two (2) managers, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the Board of Managers within the limits of such delegation.

E. Audit and supervision

Art. 25. Auditor(s).

25.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

25.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

25.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

25.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

25.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 26. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 27. Annual accounts and allocation of profits.

27.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the Board of Managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

27.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

27.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

27.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

27.5 Upon recommendation of the Board of Managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law, the Joint Venture Agreement and these articles of association.

Art. 28. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

28.1 The Board of Managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the Board of Managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

28.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation

Art. 29. Liquidation. In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

H. Final clause - Governing law

Art. 30. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law."

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2015.

2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The twelve thousand six hundred (12,600) shares issued have been subscribed as follows:

- Six thousand three hundred sixty-three (6,363) Class A Shares have been subscribed by OPCI Vivaldi, aforementioned, for the price of one euro (EUR 1) each; and

- Six thousand two hundred thirty-seven (6,237) Class B Shares have been subscribed by Ilmarinen Mutual Pension Insurance Company, aforementioned, for the price of one euro (EUR 1) each.

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand six hundred euro (EUR 12,600) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (EUR 1,500.-).

Resolutions of the shareholders

The incorporating shareholders, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, have passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are appointed as A Managers of the Company for an unlimited term:

(i) Mr. Paul Farmer, born on 5 March 1958 in Southend-on-Sea (United Kingdom), with professional address at 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg, and

(ii) Mr. Guy Charlot, born in Le Creusot (France) on 18 August 1953, professionally residing at 21, Rue Laffitte 75009 Paris.

The following persons are appointed as B Managers of the Company for an unlimited term:

(i) Mr Finbarr Browne, born in Cork (Ireland) on 7 November 1973 with professional address at 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg; and

(ii) Mr. Mikko Antila, born in Tampere on 2 October 1980, professionally residing at Porkkalankatu 1, 00018 Ilmarinen.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Traduction du texte français qui précède

L'an deux mille quinze, le dix-neuvième jour du mois de février.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) OPCI Vivaldi, une Société à Prépondérance Immobilière à Capital Variable (SPPICAV), constituée et existant selon la loi française, répondant au régime français des Organisme de Placement Collectif Immobilier (OPCI), immatriculée au registre du commerce et des sociétés français sous le numéro 529 256 885, ayant son siège social au 91 Boulevard Pasteur 75015 Paris, France,

dûment représenté(e) par Madame Aziza El Khemalli, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, et

2) Ilmarinen Mutual Pension Insurance Company, une compagnie d'assurance et de retraite, constituée et existant selon les lois de Finlande, immatriculée au registre du commerce du conseil national des brevets et de l'enregistrement de Finlande sous le numéro ID 0107638-1, ayant son siège social à Porkkalankatu 1, 00018 Ilmarinen, Finlande,

dûment représenté(e) par Madame Aziza El Khemalli, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les comparantes ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'ils souhaitent constituer avec les statuts suivants:

1 - Définitions

Filiale(s)	toute(s) société(s) dans laquelle une autre société détient, directement ou indirectement, au moins 50% des parts sociales/actions, ou droits de votes.
Bastion Tower I	une société constituée et existant selon la loi belge, ayant son siège social à Avenue des Arts 46 box 3, 1000 Brussels, Belgique, immatriculée auprès de la Banque- Carrefour des Entreprises sous le numéro 0892.699.017.
Bastion Tower II	une société constituée et existant selon la loi belge, ayant son siège social à Avenue des Arts 46 box 3, 1000 Brussels, Belgique, immatriculée auprès de la Banque- Carrefour des Entreprises sous le numéro 0860.829.171.
Jour Ouvré	tout jour du lundi au vendredi, à l'exclusion des jours fériés en France, Belgique, Luxembourg ou Finlande.
Plan d'Affaire	l'orientation stratégique globale de la Société et toutes les décisions autorisées par le Conseil de Gérance à un moment ou à un autre, par le biais de modifications du Plan d'Affaire Initial.

Charges	tout droit de préemption, charge, gage, usufruit, sûreté, servitude, droit de rétion, privilège (légal ou autre), transfert à titre de garantie, requête, priorité, droit d'option et tout autre charge quelle qu'elle soit.
Plan d'Affaire Initial	a la signification qui lui est donnée dans l'Accord de Coentreprise.
Accord de Coentreprise	tout pacte d'associé ou accord de coentreprise qui peuvent être conclus par les associés de la Société à un moment ou à un autre.
Accord de Gestion des Actifs JV	tout accord de gestion des actifs pouvant être conclu à quelque moment que ce soit entre la Société et le Gestionnaire des Actifs JV.
Gestionnaire des Actifs JV	Schroder Property Investment Management Limited, ayant son adresse principale à 31 Gresham Street, Londres EC2V 7QA, Royaume Uni, autorisée et réglementée par la Financial Services Authority.
Cible	Bastion Tower I et Bastion Tower II qui, ensemble, sont propriétaires de la Propriété.
Transfert	Signifie, par référence à toute restriction à un transfert de parts sociales (i) tout transfert de parts sociales, quel que soit la forme, direct ou indirect, par effet de la loi, action contractuelle ou individuelle, avec effet immédiat ou décalé, contre paiement ou gratuitement, (ii) tout transfert de parts sociales dans le cas d'une vente après saisie, apport dans une société, fusion ou scission et toute transaction similaire, (iii) tout transfert de droits de vote attachés aux parts sociales, et (iv) tout transfert de droit permettant d'acquérir et / ou de souscrire à des actions et / ou au partage des profits de la Société
Prix Offert	Aura la signification y attachée à l'Article 10.2 des présents statuts.
Accord de Gestion des Actifs PropCo	tout contrat de gestion d'actif qui peut être conclu à un moment ou à un autre en lien avec la Cible ou la Propriété.
Propriété	un immeuble de bureau de 26 étages et d'une superficie de 34.921 mètres carré situé à Place du Champ de Mars, 5, 1050, Bruxelles, Belgique

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination ILMA S.à r.l. (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2. La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel public à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société a, en outre, pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger, y compris la détention de participations directes ou indirectes dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

2.5 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 La Société peut pour être dissoute à tout moment, avec ou sans motifs par une résolution de l'assemblée générale des associés approuvée par tous les associés.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance de la Société.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance de la Société estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille six cents euros (EUR 12.600), représenté par douze mille six cents (12.600) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, divisées en six mille trois cent soixante-trois (6.363) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A») et six mille deux cent trente-sept (6.237) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»).

5.2. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3. La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2. Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3. La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4. Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1. Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2. La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4. Les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve de la conformité d'un tel transfert avec les dispositions des statuts et la Loi, étant entendu que les associés s'engagent à exercer tous les droits de vote et pouvoirs dont ils disposent afin de donner plein effet aux dispositions applicables en matière de restriction ou d'obligation de transfert prévues par les articles 8 à 12 des statuts et/ou tout accord de coentreprise ou contrat séparé qui pourrait être conclu par les associés à un moment ou à un autre.

7.5. Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

Art. 8. Blocage et limitations applicable au transfert de parts sociales.

8.1. Sans préjudice de tout transfert non limité en application de l'article 9, les associés ne devront pas, sans accord préalable écrit de la part des autres associés, transférer sous quelque forme que ce soit les parts sociales qu'ils détiennent avant le 4 mars 2020.

8.2. Le Transfert partiel de ses parts sociales par tout associé est prohibé, à moins que les autres associés n'aient approuvé de manière unanime un tel transfert.

8.3. Aucun associé ne devra nantir ou grever les parts sociales qu'il détient sans l'accord préalable écrit des autres associés

Art. 9. Transfert libre au bénéfice de Filiales. Sous réserve du respect des conditions prévues à l'Article 8.2, et de toute disposition légale applicable et sous réserve des dispositions de l'Accord de Coentreprise, le Transfert des parts sociales est libre et n'est pas soumis aux dispositions précisées par ces statuts s'il est en lien avec le Transfert de parts sociales au bénéfice d'une Filiale de l'associé cédant.

Art. 10. Droit de Premier Refus.

10.1. Sans préjudice de l'application des articles 8.1 et Article 9, dans le cas où un associé (ensemble avec ses Filiales respectives, le «Cédant») souhaite transférer ses parts sociales (les «Parts Sociales Offertes»), il devra au préalable formuler une notification écrite à cette intention (la «Notification de Transfert») aux autres associés (chacun d'eux, un «Bénéficiaire»), afin de permettre à chaque Bénéficiaire d'accepter un tel transfert ou d'exercer son droit d'achat sur toutes les Parts Sociales Offertes au Prix Offert (le «Droit de Premier Refus»).

10.2. La Notification de Transfert devra:

- i. indiquer le nombre de Parts Sociales Offertes;
- ii. indiquer le nom, l'adresse et l'activité professionnelle ou, dans le cas d'une personne morale, la dénomination, le siège social et l'identité du ou des bénéficiaire(s) ultime(s) de la personne ayant soumis au Cédant une offre ferme et de bonne foi afin d'acquérir les Parts Sociales Offertes au Prix Offert (l'«Acquéreur»); et
- iii. indiquer le prix ferme par Part Sociale Offerte proposé par l'Acquéreur (le «Prix Offert») et décrire de manière détaillée les autres termes et conditions de l'offre faite de bonne foi et définitive reçue de la part de l'Acquéreur (les «Conditions de l'Offre»).

10.3. Si un bénéficiaire souhaite exercer le Droit de Premier Refus (soit directement, soit par l'intermédiaire de ses Filiales ou soit par l'intermédiaire d'un tiers), il devra sous vingt (20) Jours Ouvrés suivant la réception de la Notification de Transfert, notifier le Cédant qu'il souhaite acquérir toutes les Parts Sociales Offertes au Prix Offert.

10.4. Si un Bénéficiaire a exercé le Droit de Premier Refus conformément aux dispositions de l'Article 10.3, alors le Cédant devra transférer les Parts Sociales Offertes au Bénéficiaire immédiatement après réception du paiement effectué par ce dernier du Prix Offert multiplié par le nombre de Parts Sociales Offertes, en espèces, par le biais d'un virement sur le compte renseigné par le Cédant dans un délai de quinze (15) Jours Ouvrés suivant la date de la notification envoyée par le Bénéficiaire telle que décrite à l'Article 10.3. Le transfert de propriété sera retardé si nécessaire dans le but d'obtenir toutes les autorisations réglementaires nécessaires ou de se conformer à toutes dispositions réglementaires applicables (il est précisé que les Parties doivent tout mettre en oeuvre afin d'obtenir, dans un délai raisonnable, de telles autorisations ou de se conformer à la réglementation). Les Parts Sociales seront transférées avec les droits qui leurs sont attachées, libérées de toutes Charges et donnant droit à tous les dividendes qui pourraient être distribués par la Société concernant les Parts Sociales Offertes après leur transfert. Les parties au transfert devront faire en sorte que le transfert des Parts Sociales Offertes soit enregistré dans le registre des parts sociales de la Société. Chaque associé devra payer ses propres frais et dépenses en lien avec le transfert des Parts Sociales Offertes.

10.5. Si aucun Bénéficiaire n'a exercé le Droit de Premier Refus, les Parts Sociales Offertes deviendront librement transférable par le Cédant à l'Acquéreur au Prix Offert, à condition qu'un tel transfert soit conclu dans les six (6) mois à compter de la date d'expiration de la période prévue à l'Article 10.3 et à condition que les associés souhaitant céder leurs parts fournissent aux autres associés une notification, avant la date de transfert effectif (la «Notification d'information»), contenant:

- i. les noms, prénoms, adresses, activité professionnelle, ou dans le cas d'une personne morale, la dénomination, le lieu du siège social du cessionnaire et, dans la mesure du possible, l'identité du ou des propriétaires bénéficiaires ultimes du cessionnaire; et
- ii. le nombre de parts sociales transférées.

Si la réalisation d'un tel transfert survenait après l'expiration d'une période de six (6) mois en raison de motifs autres que l'obtention d'autorisations réglementaires ou la mise en conformité avec toutes dispositions réglementaires applicables ou à un prix différent du Prix Offert par parts sociales ou à des conditions différentes des Conditions de l'Offre, le Cédant devra appliquer à nouveau dans son ensemble la procédure de Droit de Premier Refus prévue à l'article 10, selon la situation.

Art. 11. Droit de Sortie.

11.1. Sans préjudice des articles 8.1, Article 9 et Article 10, dans le cas où un associé (ensemble avec ses Filiales respectives, le «Cédant») souhaite transférer ses parts sociales (également les «Parts Sociales Offertes»), il devra au préalable fournir une notification écrite (également la «Notification de Transfert») à cette intention aux autres associés (chacun d'eux également, un «Bénéficiaire»), afin de permettre à chaque Bénéficiaire d'accepter un tel transfert ou d'exercer son droit d'obtenir que les parts sociales détenues directement ou indirectement par ce Bénéficiaire et ses Filiales à ce moment soit rachetées par l'Acquéreur au Prix Offert (le «Droit de Sortie»).

11.2. La Notification de Transfert devra:

- i. indiquer le nombre de Parts Sociales Offertes;
- ii. indiquer le nom, prénom, adresse, activité professionnelle, ou dans le cas d'une personne morale, la dénomination, le lieu du siège social du cessionnaire et, dans la mesure du possible, l'identité du ou des propriétaires bénéficiaires ultimes de la personne qui a soumis au Cédant une offre ferme d'acquisition des Parts Sociales Offertes à un prix égal au Prix Offert (également l'«Acquéreur»); et
- iii. indiquer le prix ferme par Part Sociale Offerte proposé par l'Acquéreur (également, le «Prix Offert») et décrire de manière détaillée les autres termes et conditions (également les «Conditions de l'Offre») de l'offre reçue de la part de l'Acquéreur.

11.3. Si un Bénéficiaire souhaite exercer le Droit de Sortie et n'a pas exercé son Droit de Premier Refus, il devra dans les vingt (20) Jours Ouvrés suivant la réception de la Notification de Transfert, notifier le Cédant en indiquant qu'il souhaite que les parts sociales qu'il détient avec ses Filiales (directement ou indirectement) à ce moment-là fasse l'objet d'un rachat de la part de l'Acquéreur au Prix Offert.

11.4. Si un Bénéficiaire a exercé son Droit de Sortie conformément aux dispositions de l'Article 11.3 alors le Cédant conservera seulement la possibilité de transférer les Parts Sociales Offertes si l'Acquéreur accepte de manière irrévocable

et par écrit d'élargir son offre d'achat aux parts sociales détenues (directement ou indirectement) par ce Bénéficiaire et ses Filiales à ce moment. Si l'Acquéreur accepte irrévocablement et par écrit d'élargir son offre d'achat aux parts sociales détenues (directement ou indirectement) par ce Bénéficiaire et ses Filiales à ce moment-là, le Cédant devra faire en sorte que les Parts Sociales Offertes et les parts sociales détenues (directement ou indirectement) par ce Bénéficiaire et ses Filiales à ce moment-là soient transférées dès réception du paiement du Prix Offert par ce dernier multiplié par la somme des Parts Sociales offertes additionnées des parts sociales détenues (directement ou indirectement) par ce Bénéficiaire et ses Filiales à ce moment-là, en espèce, par le biais d'un virement sur le compte indiqué par le Cédant et par ce Bénéficiaire dans les quinze (15) Jours Ouvrés suivant la date de la Notification de Transfert. Le transfert de propriété sera retardé si nécessaire afin d'obtenir toutes les autorisations réglementaires nécessaires ou de se conformer à toutes dispositions réglementaires applicables (il est précisé que les Parties doivent tout mettre en oeuvre afin, d'obtenir, dans un délai raisonnable, de telles autorisations ou de se conformer à la réglementation). Les Parts Sociales seront transférées avec les droits qui leurs sont attachées, libérées de toutes Charges et donnant droit à tous les dividendes qui pourraient être distribués par la Société pour les Parts Sociales Offertes après leur transfert. Les parties devront faire en sorte que le transfert de ces Parts Sociales soit enregistré dans le registre des parts sociales de la Société. Chaque associé devra payer ses propres frais et dépenses en lien avec le transfert de ces Parts Sociales.

11.5. Si aucun Bénéficiaire n'a exercé le Droit de Sortie, les Parts Sociales Offertes deviendront librement transférable par le Cédant à l'Acquéreur pour un prix égal au Prix Offert, à condition qu'un tel transfert soit conclu dans les six (6) mois à compter de la date d'expiration de la période prévue à l'Article 11.3 et à condition que les associés souhaitant céder leurs parts fournissent aux autres associés la Notification d'Information.

Si la réalisation d'un tel transfert survenait après l'expiration d'une période de six (6) mois en raison de motifs autres que l'obtention d'autorisations réglementaires ou la mise en conformité avec toutes dispositions réglementaires applicables ou à un prix différent du Prix Offert par parts sociales ou à des conditions différentes des Conditions de l'Offre, le Cédant devra appliquer à nouveau dans son ensemble la procédure d'exercice du Droit de Sortie prévue à l'article Article 11, selon la situation.

Art. 12. Droit de Sortie forcé.

12.1. Sans préjudice des articles 8.1, Article 9 et Article 10, dans le cas où un associé (ensemble avec ses Filiales respectives, le «Cédant») souhaite transférer ses parts sociales (également les «Parts Sociales Offertes») et si aucun Bénéficiaire n'a exercé son Droit de Premier Refus, cet associé peut informer les autres associés de son intention (chacun d'eux, également un «Bénéficiaire»), dans le but d'obtenir que les Parts Sociales détenues (directement ou indirectement) par chaque Bénéficiaire et ses Filiales à ce moment-là soient transférées à l'Acquéreur pour un montant égal au Prix Offert (le «Droit de Sortie Forcé»). Un Cédant peut cependant seulement exercer son Droit de Sortie Forcé à la condition que le Prix Offert soit payé en espèce et que ce prix (i) soit basé sur le dernier calcul disponible de la juste valeur de marché de la Propriété calculé conformément aux dispositions de l'Accord de gestion des actifs PropCo et (ii) n'ait pas pour conséquence une perte en capital (c'est-à-dire le produit net de la vente ne peut pas être inférieur au coût de l'investissement total) pour tout Bénéficiaire.

12.2. La Notification de Transfert, qui ne peut pas avoir une date postérieure de plus de vingt (20) Jours Ouvrés à la réception de l'offre sous-jacente de la part de l'Acquéreur, devra:

- i. Indiquer le nombre de Parts Sociales offertes;
- ii. indiquer le nom, prénom, adresse, activité professionnelle, ou dans le cas d'une personne morale, la dénomination, le lieu du siège social du cessionnaire et l'identité du ou des propriétaires bénéficiaires ultimes de la personne qui a soumis au Cédant une offre ferme d'acquisition des Parts Sociales Offertes à un prix égal au Montant de l'Offre (également l'«Acquéreur»); et:
- iii. indiquer le prix ferme par Part Sociale Offerte proposé par l'Acquéreur (également, le «Prix Offert») et décrire de manière détaillée les autres termes et conditions (également les «Conditions de l'Offre») de l'offre reçue de la part de l'Acquéreur.

12.3. Si le Cédant a exercé le Droit de de Sortie forcé conformément aux articles 12.1 et 12.2, le Cédant devra faire en sorte que les Parts Sociales Offertes et que les parts sociales détenues (directement ou indirectement) par chaque Bénéficiaire et ses Filiales à cet moment-là soient transférées à l'Acquéreur immédiatement après que le paiement ait été effectué par ce dernier pour un montant égal au Prix Offert multiplié par la somme du nombre de Parts Sociales Offertes et des parts sociales détenues (directement ou indirectement) par chaque Bénéficiaire et ses Filiales à ce moment-là, en espèce, par le biais d'un virement sur le compte indiqué par le Cédant et par ce Bénéficiaire dans les quinze (15) Jours Ouvrés suivant la date de la Notification de Transfert. Le transfert de propriété sera retardé si nécessaire afin d'obtenir toutes les autorisations réglementaires nécessaires ou de se conformer à toutes dispositions réglementaires applicables (il est précisé que les Parties doivent tout mettre en oeuvre afin d'obtenir, dans un délai raisonnable, de telles autorisations ou de se conformer à la réglementation). Les Parts Sociales seront transférées avec les droits qui leurs sont attachés, libérées de toutes Charges et donnant droit à tous les dividendes qui pourraient être distribués par la Société pour les Parts Sociales Offertes après leur transfert. Les parties devront faire en sorte que le transfert de ces Parts Sociales soit enregistré dans le registre des parts sociales de la Société. Chaque associé devra payer ses propres frais et dépenses en lien avec le transfert de ces Parts Sociales.

C. Décisions des associés

Art. 13. Décisions collectives des associés.

13.1. L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

13.2. Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

13.3. Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de résolutions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

13.4. En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 14. Assemblées générales des associés. Les assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations correspondantes, avec un délai de notification d'au moins dix (10) Jours Ouvrés. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 15. Quorum et vote.

15.1. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

15.2. Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts, dans l'Accord de Coentreprise ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

15.3. Les domaines suivants en lien avec l'activité de la Société («Décisions Importantes») doivent toujours obtenir l'accord unanime des associés:

- nomination (révocation) des auditeurs statutaires et experts; et
- transfert du siège social de la Société en dehors de Luxembourg.

Art. 16. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 17. Modification des statuts. Toute modification des statuts, y compris la liquidation ou dissolution de la Société, requiert l'accord de l'unanimité des associés.

D. Gérance

Art. 18. Composition et pouvoirs du conseil de gérance. La Société est gérée par un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance») qui comprend quatre (4) gérants élus par l'assemblée générale des associés dont deux (2) gérants auront été présentés sur une liste de candidats proposés par les associés détenteurs d'actions de Catégorie A (les «Gérants A») et deux (2) gérants auront été présentés sur une liste de candidats proposés par les associés détenteurs d'actions de Catégorie B (les «Gérants B»).

Le Conseil de Gérance agira en tant qu'organe collégial et délibère en tant qu'organe délibérant et prend des décisions collectives.

Les associés s'engagent à exercer leurs droits de votes et pouvoirs afin de donner plein effet à la composition du Conseil de Gérance comme précisé par le présent Article 18.

Art. 19. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

19.1. Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, à la majorité simple, qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

19.2. Les gérants sont nommés et peuvent être librement révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

19.3. Un associé (ou un groupe d'associé) en droit de proposer un candidat pour un poste de gérant devra informer les autres associés de l'identité de cette ou ces personne(s) (il est précisé que cette liste de candidat(s) doit inclure au moins un candidat de plus que le nombre de gérant(s) que l'associé est en droit de présenter conformément aux termes de l'Article 18 et de l'Article 19 au moins deux semaines avant l'assemblée générale des associés au cours de laquelle les gérants seront nommés.

19.4. Si un associé en droit de proposer un candidat pour un poste de gérant échoue à présenter une liste de candidats, l'assemblée générale des associés pourra nommer, à sa discrétion, un gérant pour occuper le poste pour lequel aucune liste de candidats n'avait été présentée, et ce jusqu'à cet associé ait présenté sa liste de candidats pour ce poste en question.

19.5. Les gérants peuvent être révoqués à un moment ou à un autre par une majorité de vote au cours de l'assemblée générale des associés. Les gérants peuvent en outre être révoqués à la demande de l'associé qui avait proposé leur nomination.

Art. 20. Vacance d'un poste de gérant.

20.1 Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables. Dans le cas où il existe un poste vacant et un gérant doit être coopté par le Conseil de Gérance, le même droit de proposition sera conféré aux associés qui avait proposé le gérant pour le poste devenu vacant.

20.2 Des remplaçants (à la suite d'une révocation ou autre) seront nommés conformément aux dispositions des Article 18 et Article 19.

Art. 21. Convocation aux réunions du Conseil de Gérance.

21.1. Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du Conseil de Gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

21.2. Avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un Conseil de Gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent Conseil de Gérance, communiquée à tous les membres du Conseil de Gérance.

21.3. Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à un Conseil de Gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du Conseil de Gérance.

Art. 22. Conduite des réunions du Conseil de Gérance.

22.1. Le Conseil de Gérance peut élire un président du Conseil de Gérance qui devra être choisi parmi les Gérants A.

Le président du Conseil de Gérance aura une voix prépondérante.

Le président du Conseil de Gérance peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du Conseil de Gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance.

22.2. Le président du Conseil de Gérance préside toutes les réunions du Conseil de Gérance. En son absence, le Conseil de Gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion. Ce président temporaire ne peut pas avoir de voix prépondérante.

22.3. Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du Conseil de Gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du Conseil de Gérance.

22.4. Les réunions du Conseil de Gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

22.5. Le Conseil de Gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du Conseil de Gérance.

22.6. Le Conseil de Gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

22.7. Les domaines suivants relatifs aux activités de la Société («Décisions Importantes») nécessiteront toujours un vote à l'unanimité de tous les gérants:

a. toute nouvelle acquisition (à l'exception des dépenses en capital comptabilisées comme des actifs long terme et inclus dans le plan d'affaire) et / ou disposition d'un actif long terme (incluant la Cible ou la Propriété);

b. tout endettement additionnel ou engagement, tout émission ou allocation de garanties et toute émission de Parts Sociales (avec ou sans droits de votes), parts sociales des fondateurs, partage des profits, obligations, obligations convertibles, obligation avec droit de souscription, warrants ou toute autre titre financier, autres que ceux mentionnés explicitement dans ces statuts, ou tout contrat ou engagement d'émettre, achat ou rachat toute parts sociales ou autres titres financiers;

c. résiliation de l'Accord de gestion des actifs PropCo et continuation de l'Accord de Gestion des Actifs JV ou de l'Accord de gestion des actifs PropCo selon les dispositions de ces statuts, si existant;

d. tout accord relatif à tout contentieux impliquant la Société pour un montant supérieur à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000);

e. tout changement majeur dans le Plan d'Affaire, c'est-à-dire un changement qui conduirait, si comparaison avec le Plan d'Affaire Initial, soit à (i) une diminution du chiffre d'affaire annuel de plus de 10 % ou (ii) une augmentation des charges annuelles (impôts exclus) de plus de 15 % ou (iii) une augmentation des prévisions de dépenses en capital sur trois (3) ans de plus de cinq cent mille euros (EUR 500.000);

f. toute transaction par la Société, Bastion Tower I ou Bastion Tower II avec leurs associés ou les Filiales des associés;

g. toute transaction qui ne se déroule pas dans des conditions de concurrence normales;

h. Nomination d'un représentant et un suppléant de représentant visé à l'Accord de Gestion des Actifs PropCo;

i. Liquidation ou dissolution de Bastion Tower I ou Bastion Tower II;

j. Modification de toute pratiques ou politique comptables matérielles de la Société, Bastion Tower I ou Bastion Tower II;

k. Modification de l'exercice social de Bastion Tower I ou Bastion Tower II; et

l. Toute distribution des bénéfices de Bastion Tower I ou Bastion Tower II en dérogeant aux dispositions de l'Accord de Coentreprise.

Art. 23. Procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux de toutes les réunions du Conseil de Gérance seront signés par le président, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président.

Art. 24. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par (i) la signature conjointe de deux (2) gérants, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil de Gérance, dans les limites de cette délégation.

E. Audit et surveillance

Art. 25. Commissaire(s) - réviseur(s) d'entreprises agréé(s).

25.1. Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

25.2. Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

25.3. Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

25.4. Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

25.5. Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 26. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 27. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

27.1. Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le Conseil de Gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

27.2. Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

27.3. Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

27.4. En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

27.5. Sur proposition du Conseil de Gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi, l'Accord de Coentreprise et aux présents statuts.

Art. 28. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

28.1. Le Conseil de Gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le Conseil de Gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

28.2. Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

G. Liquidation

Art. 29. Liquidation. En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 30. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2015.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Les douze mille six cent (12.600) parts sociales émises ont été souscrites comme suit:

- six mille trois cents soixante-trois (6.363) Parts Sociales de Catégorie A ont été souscrites par OPCI Vivaldi, susmentionné, pour un prix d'un euro (EUR 1) chacune; et
- six mille deux cent trente-sept (6.237) Parts Sociales de Catégorie B ont été souscrites par Ilmarinen Mutual Pension Insurance Company, susmentionnée, pour un prix de souscription d'un euro (EUR 1) chacune.

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille six cents euros (EUR 12.600) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ mille cinq cents Euros (EUR 1.500.-).

Résolutions des associés

Les associés fondateurs, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, ont adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie à 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg.
2. Les personnes suivantes sont nommées Gérants A pour une durée indéterminée:
 - (i) Mr. Paul Farmer, né le 5 mars 1958 à Southend-on-Sea (Royaume-Uni), résidant professionnellement au 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg; et
 - (ii) Mr. Guy Charlot, né à Le Creusot (France) le 18 août 1953, résidant professionnellement au 21, Rue Laffitte 75009 Paris.
3. Les personnes suivantes sont nommées Gérants B pour une durée indéterminée:
 - (i) Mr. Finbarr Browne, né le 7 novembre 1973 à Cork (Irlande), résidant professionnellement au 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg; et
 - (ii) Mr. Mikko Antila, né à Tampere le 2 octobre 1980, résidant professionnellement à Porkkalankatu 1, 00018 Ilmarinen, Finlande.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande des comparantes que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande des mêmes comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire des comparantes connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire des comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. EL KHEMALI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 27 février 2015. Relation: 1LAC/2015/6147. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 mars 2015.

Référence de publication: 2015042982/949.

(150049408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.

Detroit Forming S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 132.753.

L'an deux mille quinze, le dix mars.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),
s'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de «DETROIT FORMING S.A.» (la «Société»), une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 111/115, Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 132.753, constituée suivant acte notarié en date du 24 septembre 2007, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), en date du 20 novembre 2007 sous le numéro 2654.

Les statuts de la Société furent modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte dressé par le notaire soussigné en date du 27 mars 2009, publié au Mémorial, le 12 mai 2009 sous le numéro 990.

L'Assemblée est déclarée ouverte et est présidée par Madame Cindy SZABO, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Philippe VANDERHOVEN, avec adresse professionnelle à Luxembourg, qui est aussi choisi comme scrutateur.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de la Société de la commune de Bascharage, vers la Ville de Luxembourg et modification afférente de l'article 2 (premier alinéa) et de l'article 13 (premier alinéa) des statuts de la Société.

2.- Fixation de la nouvelle adresse de la Société au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

3.- Décision de remplacer le commissaire aux comptes de la Société, à savoir la société ACCOUNTIS S.A., dissoute le 30 janvier 2015 par la société ACCOUNTIS S.à r.l., Fixation de la durée de son mandat.

4.- Mise à jour des statuts afin d'y intégrer les modifications apportées par la loi du 28 juillet 2014 à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

5.- Modification de l'article 14 des statuts.

6.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Après délibération, l'Assemblée prend, chaque fois, et à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée DECIDE, de transférer le siège social de la Société de la commune de Bascharage, vers la Ville de Luxembourg et DECIDE concomitamment de fixer sa nouvelle adresse au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Deuxième résolution

Afin de refléter ledit transfert de siège, l'Assemblée DECIDE de modifier, dans les versions anglaise et française l'article DEUX (2) premier alinéa et l'article TREIZE (13) premier alinéa des statuts de la Société lequel alinéa se lira dans les versions précitées désormais comme suit:

Version anglaise:

Art. 2. (first paragraph). «The registered office is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.»

Art. 13. (first paragraph). “The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the first Monday of May at eleven o'clock.”

Version française:

Art. 2. (premier alinéa). «Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.»

Art. 13. (premier alinéa). L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation le premier lundi du mois de mai à 11 heures.»

Troisième résolution

L'Assemblée prend acte de la dissolution au 30 janvier 2015 du commissaire de la société, à savoir ACCOUNTIS S.A.

En son remplacement, l'Assemblée décide de nommer comme nouveau commissaire, la société ACCOUNTIS S.à r.l., Société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B-60219. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle de 2017.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide, d'adapter les statuts de la Société en tenant compte des modifications apportées à la loi du 10 août 1915 par la loi du 28 juillet 2014.

En conséquence, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 5 des statuts, lequel aura dès lors la teneur suivante:

Version anglaise:

Art. 5. «The subscribed share capital shall be one hundred thousand euro (EUR 100.000.-) divided into one hundred (100) shares of one thousand euros 8EUR 1.000.-) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, subject to the restriction foreseen by law.

The bearer shares shall be deposited with a depositary appointed by the Board of Directors or the Management Board and according to the requirements of Article 42, (2) of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended. The depositary shall hold a bearer shares register in Luxembourg in which the bearer shares are registered in the name of the shareholder as being the owner of such shares.

The Company shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders or in the bearer shares register as the full owner of such shares.

Upon request of the shareholders, certificates stating inscription of the registered shares shall be delivered to the shareholders by the Company or by the depositary in case of bearer shares.

The shares may be represented, at the owner's option, by certificates representing single shares or certificates representing two or more shares,

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.”

Version française:

Art. 5. «Le capital social est fixé à CENT MILLE (EUR 100.000.-) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de MILLE EUROS (EUR 1.000.-) chacune.

Les actions sont au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire dans les limites prévues par la loi.

Les actions au porteur sont à déposer auprès d'un dépositaire nommé par le conseil d'administration ou le directoire, selon le cas, répondant aux conditions de l'Article 42, (2), de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée. Le dépositaire maintient un registre des actions au porteur au Luxembourg dans lequel les actions au porteur sont inscrites au nom de l'actionnaire propriétaire des actions.

La Société reconnaît les personnes au nom desquelles les actions sont enregistrées dans le registre des actionnaires comme les pleins propriétaires de ces actions.

A la demande des actionnaires, des certificats d'inscription nominatifs seront délivrés aux actionnaires par la Société ou par le dépositaire en cas d'actions au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.»

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 14 des statuts comme suit:

Versions anglaise:

Art. 14. "The business year begins on January 1st and ends on December 31st of the same year."

Versions française:

Art. 14. «L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ces mêmes comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. SZABO, P. VANDERHOVEN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 13 mars 2015. Relation: EAC/2015/5995. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015042847/114.

(150049602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.

Altmunster Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 107.260.

L'adresse de Monsieur Max MAILLIET, administrateur, est désormais la suivante:

125, rue de Merl, L-2146 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2015.

Référence de publication: 2015042706/11.

(150049321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.

Ateliers Miniflat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 58.119.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société, extraordinairement en date du 23 février 2015 à 10.00 heures

L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Karel DIERICK de son poste d'administrateur-délégué et administrateur.

Il sera remplacé par la société privée à responsabilité limitée BeDi, inscrite auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0548.908.746, avec siège à B - 2018 Anvers, Robert Molsstraat 42, représentée par son gérant Monsieur Bert DIERICK, né à Lier (B) le 12.03.1981, demeurant à B - 2018 Anvers, Robert Molsstraat 42. Son mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2019.

Pour extrait sincère et conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2015042720/17.

(150049217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.

Jasel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 52.384.

Extrait de résolution prise par le conseil d'administration du 13 février 2015

1. STRATEGO TRUST S.A., ayant son siège social au 370, route de Longwy L-1940 Luxembourg est nommée dépositaire des actions au porteur.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015042996/11.

(150049009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.

Lesedi Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 171.416.

Suite aux résolutions de l'associé unique de la Société en date du 13 mars 2015 et 16 mars 2015, les décisions suivantes ont été prises:

- Démission du gérant B suivant à compter du 14 octobre 2014:

Monsieur Yumin Liu, avec adresse professionnelle au 5251, Capital Paradise, Shunyi District, CHN - 10318 Pékin, Chine.

- Nomination du gérant B suivant à compter du 14 octobre 2014:

Monsieur Man Chung Charles Yeung né le 25 mars 1968 à Hong Kong, Chine, avec adresse professionnelle au 1, Austin Road West, International Commerce Centre, Unit 1703-1706, Level 17, Kowloon, Hong Kong.

- Démission du gérant B suivant à compter du 31 décembre 2014:

Madame Nathalie S.E. Chevalier, avec adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- Nomination du gérant B suivant à compter du 1^{er} janvier 2015 pour une durée indéterminée:

Monsieur Sébastien Rimlinger né le 23 septembre 1975 à Sarreguemines, France, avec adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la société est comme suit:

- Song Feng, gérant A;

- Shenglin Li, gérant A;

- Man Chung Charles Yeung, gérant B;

- Sébastien Rimlinger, gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sébastien Rimlinger

Gérant B

Référence de publication: 2015043021/29.

(150049420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.

Lesedi Project Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 171.417.

Suite aux résolutions de l'associé unique de la Société en date du 13 mars 2015 et 16 mars 2015, les décisions suivantes ont été prises:

- Démission du gérant B suivant à compter du 14 octobre 2014:

Monsieur Yumin Liu, avec adresse professionnelle au 5251, Capital Paradise, Shunyi District, CHN - 10318 Pékin, Chine.

- Nomination du gérant B suivant à compter du 14 octobre 2014:

Monsieur Man Chung Charles Yeung né le 25 mars 1968 à Hong Kong, Chine, avec adresse professionnelle au 1, Austin Road West, International Commerce Centre, Unit 1703-1706, Level 17, Kowloon, Hong Kong.

- Démission du gérant B suivant à compter du 31 décembre 2014:

Madame Nathalie S.E. Chevalier, avec adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- Nomination du gérant B suivant à compter du 1^{er} janvier 2015 pour une durée indéterminée:

Monsieur Sébastien Rimlinger né le 23 septembre 1975 à Sarreguemines, France, avec adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la société est comme suit:

- Song Feng, gérant A;

- Shenglin Li, gérant A;

- Man Chung Charles Yeung, gérant B;
- Sébastien Rimlinger, gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sébastien Rimlinger
Gérant B

Référence de publication: 2015043022/29.

(150049419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.

Letsatsi Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 171.419.

—
Suite aux résolutions de l'associé unique de la Société en date du 13 mars 2015 et 16 mars 2015, les décisions suivantes ont été prises:

- Démission du gérant B suivant à compter du 14 octobre 2014:

Monsieur Yumin Liu, avec adresse professionnelle au 5251, Capital Paradise, Shunyi District, CHN - 10318 Pékin, Chine.

- Nomination du gérant B suivant à compter du 14 octobre 2014:

Monsieur Man Chung Charles Yeung né le 25 mars 1968 à Hong Kong, Chine, avec adresse professionnelle au 1, Austin Road West, International Commerce Centre, Unit 1703-1706, Level 17, Kowloon, Hong Kong.

- Démission du gérant B suivant à compter du 31 décembre 2014:

Madame Nathalie S.E. Chevalier, avec adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- Nomination du gérant B suivant à compter du 1^{er} janvier 2015 pour une durée indéterminée:

Monsieur Sébastien Rimlinger né le 23 septembre 1975 à Sarreguemines, France, avec adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la société est comme suit:

- Song Feng, gérant A;
- Shenglin Li, gérant A;
- Man Chung Charles Yeung, gérant B;
- Sébastien Rimlinger, gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sébastien Rimlinger
Gérant B

Référence de publication: 2015043023/29.

(150049418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.

Luxembourg Investment Company 25 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 193.638.

—
I. En date du 28 janvier 2015, l'associé unique Intertrust (Luxembourg) S.à r.l., avec siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, a cédé la totalité de ses 12.500 parts sociales à T-C Europe S.à r.l., avec siège social 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, qui les acquiert.

II. Par résolutions prises en date du 25 février 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Willem-Arnoud van Rooyen, avec adresse professionnelle au 7a, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet avec effet au 28 janvier 2015 et pour une durée indéterminée;

2. Acceptation de la démission de Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., avec siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg de son mandat de gérant, avec effet au 28 janvier 2015;

III. Par résolutions prises en date du 25 février 2015, le gérant a décidé de transférer le siège social de la Société du 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 mars 2015.

Référence de publication: 2015043026/20.

(150049168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.

**M. & A. Consultants S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. M. & A. Etoile Ier S.à r.l.).**

Siège social: L-2314 Luxembourg, 4, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 175.915.

L'an deux mille quinze, le six mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

M. & A. Investors (Luxembourg) S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 22 avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 81 020, ici représentée par Maître Cécile HESTIN, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé datée du 4 mars 2015.

Ladite procuration signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante déclare:

I. Qu'elle est l'associé unique (l'"Associé Unique") de M. & A. Etoile I^{er} S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 22 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175 915, constituée suivant un acte établi par Maître Jean Joseph Wagner, prénommé, en date du 13 mars 2013, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 14 mai 2013 n° 1138 (la «Société»), non encore modifié à ce jour.

II. L'Associé Unique prie le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'étendre l'objet social de la Société à une nouvelle activité à savoir l'activité de mandataire et d'agent d'affaires pour le compte de toute personne physique ou morale, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

En conséquence de ce qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 2. Objet. «La Société appartient au groupe international «M. & A.» et a pour objet toute activité de mandataire et d'agent d'affaires pour le compte de toute personne physique ou morale, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société peut aussi procéder à l'acquisition et la détention de participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et le développement de son portefeuille de participations.

La Société peut accorder toute assistance financière sous quelque forme que ce soit, à ses entités affiliées, entités appartenant au groupe «M. & A.» ainsi qu'à toute autre entité tierce, notamment par voie d'avances, prêts, garanties ou sûretés, sous quelque forme que ce soit, sous réserve de ne pas octroyer de financement au public.

La Société peut également procéder à la gestion, l'administration, l'exploitation, la mise en valeur, la vente, l'échange, la location, de tous biens ou droits immobiliers, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission de tous instruments de dette et notamment des emprunts obligataires privés ou cotés en bourse.

La Société peut aussi accomplir aussi bien à Luxembourg qu'à l'étranger directement ou indirectement l'acquisition, l'exploitation, la concession de licences, la concession de sous-licences et l'aliénation de droits de propriété industrielle et intellectuelle, de toute nature au sens le plus large incluant sans limitation, les licences, sous-licences, droits d'auteur, droits à l'images, marques, logos et brevets.

La Société peut procurer des services de gestion et d'assistance ainsi que tout autre service accessoires à ses entités affiliées, entités appartenant au groupe «M. & A.» ainsi qu'à toute autre entité tierce.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.»

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination de la Société de «M. & A. Etoile I^{er} S.à r.l.» en «M.& A. Consultants S.à r.l.» et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 3. Dénomination. «La Société prend la dénomination de «M.& A. Consultants S.à r.l.»»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 16 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 16. Représentation de la Société. «Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la seule signature du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants par la signature conjointe de deux (2) gérants ou par la signature conjointe ou la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par la gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir. Toutefois, pour toutes les opérations entrant dans le cadre des activités soumises à l'autorisation préalable du Ministère des Classes Moyennes, la Société devra toujours être engagée par la signature individuelle du gérant détenteur de l'autorisation d'établissement.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de nommer comme deuxième gérant de la Société, Monsieur Jean-Christophe MONTANT, employé privé, demeurant professionnellement 4, place de Paris L-2314 Luxembourg, pour une durée indéterminée.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société du 22 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg vers le 4, place de Paris, L-2314 Luxembourg.

Dont Acte, passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite par le mandataire de la personne comparante, connu par le notaire par son nom, prénom, état et demeure, il a signé avec nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. HESTIN, J.J.WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 13 mars 2015. Relation: EAC/2015/5980. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015043042/76.

(150049398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.

M&G Real Estate Funds Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 175.545.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 2 juillet 2014

En date du 2 juillet 2014, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- de nommer Madame Jenny Cleverton, née le 28 juillet 1965 à Sydney, Australie, résidant professionnellement à l'adresse suivante: Laurence Pountney Hill, EC4R 0HH Londres, Royaume-Uni, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 2 juillet 2014 et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Peter Baxter
- Monsieur Ian Cockburn
- Monsieur Bronwyn Salvat-Winter
- Madame Jenny Cleverton

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2015.

M&G Real Estate Funds Management S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015043043/23.

(150049123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.

Montebello S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 195.244.

1 - Transfert de part

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales, signé en date du 13 mars 2015, que AIM Services S.à r.l., a transféré la totalité des 12.500 parts sociales qu'elle détenait dans la Société à:

- Monsieur David Claude SNELGROVE, né le 2 février 1980 à Sydney, Australie, ayant comme adresse professionnelle: 27, Knightsbridge, Londres SW1X7LY, Royaume-Uni.

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

Monsieur David Claude SNELGROVE 12.500 parts sociales

2 - Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date 18 mars 2015

En date du 18 mars 2015, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de nommer Monsieur Olivier HAMOU, actuellement gérant unique de la Société, en tant que nouveau gérant B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- Monsieur David Claude SNELGROVE, né le 2 février 1980 à Sydney, Australie, ayant comme adresse professionnelle: 27, Knightsbridge, Londres SW1X 7LY, Royaume-Uni, en tant que nouveau gérant A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2015.

Montebello S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015043051/26.

(150049699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.

Menuiserie Centrale Luxembourgeoise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 90.981.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2015.

Référence de publication: 2015043063/10.

(150049492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.

Mitotech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 149.129.

In the year two thousand and fifteen, on the sixth day of the month of March.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

“LIMITED LIABILITY COMPANY MITOTECH”, a company incorporated and existing under the laws of Russia, established and having its registered office at 1, building 77, office 21, Leninskiye gory,, Moscow, Russia, registered in accordance with laws of the Russian Federation under principal state registration number 1097746327051,

here represented by Mr. Dimitri SOKOLOWSKI, employee, with professional address at 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg,

by virtue of a proxy given to her under private seal in Moscow (Russia), on

Said proxy after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Shareholder") of "MITOTECH S.A." (the "Company") a "société anonyme", having its registered office at 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 149129 and incorporated pursuant to deed of the undersigned notary on

29 October 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2331 of 30 November 2009. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a notarial deed enacted by the undersigned notary, on 15 December 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on 21 February 2015 under number 485.

The appearing party, represented as mentioned here above and representing the whole corporate capital of the Company, required the undersigned notary to act the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital by an amount eight hundred thousand US dollars (USD 800,000.-), so as to raise it from its current amount of eight million eight hundred and thirty-eight thousand two hundred seventy US dollars (USD 8,838,270.-) up to nine million six hundred and thirty-eight thousand two hundred seventy US dollars (USD 9,638,270.-) by the creation, the issue and the subscription of eighty thousand (80,000) new shares of a par value of ten US dollars (USD 10.00.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription and payment:

The Shareholder declared to subscribe to the increase of capital.

The increase of capital has been partially paid up by a contribution in cash, so that the aggregate amount of two hundred twenty thousand US dollars (220,000.-) is as from now at the disposal of the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the first paragraph of the article 6 of the Articles of Incorporation of the Company will be amended and shall henceforth read as follows:

Art. 6. (first paragraph). "The corporate capital is fixed at nine million six hundred and thirty-eight thousand two hundred seventy US dollars (USD 9,638,270.-) divided into nine hundred and sixty-three thousand eight hundred and twenty-seven (963,827) shares of ten US Dollars (USD 10.00) each."

Third resolution

The sole shareholder resolved to confer all powers to the Board of Directors of the Company in order to make all the necessary amendments in the shareholders' register of the Company.

Costs and expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately at two thousand five hundred euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, in the registered office of the Company, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

This deed having been read to the attorney of the proxyholder of the appearing party known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said attorney signed together with Us the Notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le six mars.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

«LIMITED LIABILITY COMPANY MITOTECH», une société constituée et existant sous les lois de la Russie, établie et ayant son siège social au1, building 77, office 21, Leninskiye gory,, Moscou, Russie, enregistrée suivant les lois de la Fédération Russe sous le numéro1097746327051,

ici représentée par Monsieur Dimitri SOKOLOWSKI, employé privé, avec adresse professionnelle au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée à Moscou (Russie).

Ladite procuration signée "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'actionnaire unique (l'«Actionnaire») de "MITOTECH S.A." (la «Société») une société anonyme ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 149129 et constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 29 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2331 du 30 novembre 2009. Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné

à la date du 15 décembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 21 février 2015, sous le 485.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est mentionné ci-avant et représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence d'un montant de huit cent mille US Dollars (USD 800.000,-) pour le porter de son montant actuel de huit millions huit cent trente-huit mille deux cent soixante-dix US Dollars (USD 8.838.270,-) à neuf millions six cent trente-huit mille deux cent soixante-dix US Dollars (USD 9.638.270,-) par la création, l'émission et la souscription de quatre-vingt mille (80.000) actions nouvelles de dix US Dollars (USD 10,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription et libération

L'actionnaire unique décide de souscrire à l'augmentation de capital.

L'augmentation de capital est partiellement libérée en numéraire, de sorte que la somme d'un deux cent vingt mille US Dollars (USD 220.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Actionnaire décide de modifier le premier alinéa de l'article 6 des Statuts de la Société, lequel aura désormais la nouvelle teneur qui suit:

Art. 6. (premier alinéa). «Le capital social est fixé à neuf millions six cent trente-huit mille deux cent soixante-dix US Dollars (USD 9.638.270,-) divisé en neuf cent soixante-trois mille huit cent vingt-sept (963.827) actions de dix US Dollars (USD 10,-) chacune.».

Troisième résolution

L'Actionnaire décide de donner tous pouvoirs au Conseil d'administration de la Société afin de modifier le registre des actionnaires de la Société.

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à approximativement deux mille cinq cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française; sur demande de la même parties comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donné à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: D. SOKOLOWSKI, J.J.WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 13 mars 2015. Relation: EAC/2015/5986. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015043066/110.

(150049703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.

Moly-Cop Group, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 10.000.050,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 108.820.

Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 23 juin 2014

Le mandat du réviseur d'entreprises agréé KPMG AUDIT, R.C.S. Luxembourg B103590, siégeant à 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, a été renouvelé jusqu'à l'issue de qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *MOLY-COP GROUP*

United International Management S.A.

Référence de publication: 2015043069/16.

(150049213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.

MONO Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 95.538.

L'an deux mille quinze, le dix mars,

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Jean-Marie BECKIUS, indépendant, né à Luxembourg, le 16 décembre 1970, demeurant à L-6985 Hostert (Niederanven), 8, Roudenhaff.

Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée «MONO LUXEMBOURG», ayant son siège social à L-6832 Betzdorf, 9, rue Pierre Werner, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 95.538, constituée suivant acte notarié en date du 26 août 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1036 du 7 octobre 2003 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 6 février 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 955 du 15 avril 2014.

Le comparant, représentant la totalité du capital social, délibère selon l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1) Transfert du siège social de L-6832 Betzdorf, 9, rue Pierre Werner, vers L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre et modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société;

2) Divers.

L'associé unique a requis le notaire soussigné de prendre acte de la résolution suivante:

Résolution unique:

L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société de L-6832 Betzdorf, 9, rue Pierre Werner, vers L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre, et par conséquent de modifier la première phrase de l'article 2 des statuts de la Société, afin de lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 2. (première phrase).** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-M. BECKIUS et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 13 mars 2015. 1LAC/2015/7934. Reçu soixante-quinze euros € 75,-

Le Releveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 17 mars 2015.

Référence de publication: 2015043070/37.

(150048961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.

MONO Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6832 Betzdorf, 9, rue Pierre Werner.

R.C.S. Luxembourg B 95.538.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015043071/10.

(150049318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.

Moog Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 19.831.200,00.**

Siège social: L-3290 Bettembourg, 1, Z.A.E. Krakelshaff.

R.C.S. Luxembourg B 19.826.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des Associés du 12 mars 2015:

L'Assemblée Générale des Associés tenue le du 12 mars 2015 a décidé de renouveler le mandat des gérants suivants:

- Monsieur Gary PARKS, né le 17 juillet 1955 à NewYork (USA), Group Vice President, Moog Industrial, demeurant à Ashchurch, Tewkesbury, Glos, GL20 8NA, Royaume-Uni;
- Monsieur Harald Ewald SEIFFER, né le 07 mai 1959 à Sindelfingen (Allemagne), Managing Director Moog Holding GmbH, demeurant à Auguste Supper 12, D-75365 Calw Alzenberg, Allemagne.
- Monsieur Matthias Ingo RICHTER, né le 17 décembre 1967 à Berlin (Allemagne), Finance Director Moog Industrial, demeurant Herschelstrasse 31, D-70565 Stuttgart (Allemagne).
- Monsieur Peter Friedrich BECKER, né le 06 décembre 1959 à Saarbrücken (Allemagne), General Manager Moog Luxembourg, demeurant 5 Antoniusstrasse, D-66424 Homburg (Allemagne).

Les mandats des gérants prendront fin lors de l'Assemblée des Associés qui approuvera les comptes annuels clôturés au 30 septembre 2015.

- Monsieur Peter Friedrich BECKER est nommé président du Conseil de gérance.

L'Assemblée Générale des Associés a aussi décidé de renouveler le mandat du réviseur des comptes, la société EY (anciennement appelé Ernst & Young) siégeant à 7 rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Luxembourg. Le mandat du réviseur des comptes prendra fin lors de l'Assemblée des Associés qui approuvera les comptes annuels clôturés au 30 septembre 2015.

Pouvoirs de signatures:

Signature A: Monsieur Peter BECKER, Monsieur Gary PARKS, Monsieur Harald SEIFFER et Monsieur Matthias RICHTER.

Signature B:

- Monsieur Didier LANG (Directeur Moog IFSC), demeurant 21 Grand-Rue, L-8472 Eischen, Luxembourg.
- Monsieur Manfred LOEWE (Directeur Achats), demeurant 21 Im Resch, D-54340 Naurath, Allemagne.
- Monsieur Alvaro MARTINEZ (Contrôleur de Gestion) demeurant 8 rue Père Conrad, L-1353 Howald, Luxembourg.

Tous les membres du conseil de gérance (signature A) peuvent signer et engager la société conjointement avec une autre signature A ou une signature B.

Les détenteurs de signature B ont un pouvoir de signature conjoint pour les opérations courantes relevant de la gestion journalière de la société jusqu'à un montant de 100.000,- euros.

Les détenteurs de signature B doivent requérir la signature d'un détenteur de signature A pour toutes les opérations dont le montant excède 100.000,- euros.

Toutes les opérations requièrent la présence de deux signatures.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 12 mars 2015.

Peter BECKER

Président du Conseil de Gérance

Référence de publication: 2015043072/43.

(150049290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.

MPL 1, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 5.300.000,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 176.404.

—
EXTRAIT

Les associés, dans leurs résolutions du 18 mars 2015, ont renouvelé les mandats des gérants, pour une durée indéterminée.

- Madame Stéphanie GRISIUS, Gérant de catégorie B. M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

- Monsieur Laurent HEILIGER, Gérant de catégorie B, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

- MERIEUX PARTICIPATIONS, Gérant de catégorie A, 17 rue Bourgelat, F-69002 Lyon, France, Registre de Commerce de Lyon n° 522265933.

Luxembourg, le 18 mars 2015.

Pour MPL 1

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2015043075/20.

(150049667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.

Nordic Light S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-15287 Luxembourg, 10, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 100.586.

Extrait des résolutions des associés à Luxembourg le 4 mars 2015

- Acceptation de la démission de Mr. Christophe JASICA et Mr. Eric LECLERC de leur fonction de gérants de catégorie B en date du 23 décembre 2014;

- Nomination des nouveaux gérants de catégorie B:

Mr. Vincent TUCCI, signature catégorie B, né à Moyeuve-Grande (France) le 26 juillet 1968, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Mr. Eriks MARTINOVSKIS, signature catégorie B, né à Ventspils (Lettonie) le 12 septembre 1980, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Les gérants sont nommés le 23 décembre 2014 pour un mandat d'une durée de trois ans.

- Transfert du siège social de la société du 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg au 10, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2015.

Pour NORDIC LIGHT S.à r.l.

Les gérants

Référence de publication: 2015043093/22.

(150049563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.

Nordparts S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9180 Oberfeulen, 6, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 91.534.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 3 février 2015

L'associé unique décide de changer la gérance de la société comme suit:

1. La démission du gérant technique Monsieur Steve BOUT, en date du 2 février 2015.
2. Monsieur Paul BINSFELD, susnommé, est désormais nommé gérant unique de la société, pour une durée indéterminée;
3. Le gérant unique pourra engager la société par sa signature individuelle.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck.

Luxembourg, le 3 février 2015.

Référence de publication: 2015043094/15.

(150049064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.

Luxor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 83.041.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 11 mars 2015 à Luxembourg

Le Conseil prend acte de la démission de Monsieur Gerolamo Paolo Orecchia de son poste d'administrateur «A» et de président du conseil d'administration de la société.

Le conseil nomme en remplacement par cooptation comme nouvel Administrateur du groupe A Monsieur Laurent Jacquemart, expert-comptable, né à Daverdisse le 19/06/1968 et demeurant professionnellement au 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg jusqu'à l'assemblée générale statutaire à tenir en 2018.

Monsieur Laurent Jacquemart est également désigné en tant que Président du Conseil.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015043611/17.

(150050143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2015.

Nordica Administration S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 77.107.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Natacha Hainaux.

Référence de publication: 2015043642/10.

(150049952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2015.

O.J.C. Capital Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 9BIS, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 145.406.

Le bilan au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clémency, le 19 mars 2015.

Référence de publication: 2015043646/10.

(150049820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2015.

**Philae Développement S.A., Société Anonyme,
(anc. Design Ceramica S.A.).**

Siège social: L-5756 Frisange, 2, An der Aaluecht.

R.C.S. Luxembourg B 111.714.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange.

Carlo GOEDERT

Notaire

Référence de publication: 2015043674/12.

(150050305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2015.

Pioneer Investments Diversified Loans Fund, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement à Capital Fixe.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 191.161.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2015.

Référence de publication: 2015043675/11.

(150050241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2015.

Redington Turkey Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 156.649.

Les comptes annuels de la société au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015043687/12.

(150049926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2015.

Reichhold Holdings Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 150.050,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 119.738.

Il résulte des résolutions écrites de l'associé unique de la Société en date du 18 mars 2015 que Messieurs John S. Gaither, Roger L. Willis et Madame Elizabeth H. Cassidy ont démissionné de leurs postes de gérants de type A de la Société avec effet au 18 mars 2015.

Il est décidé de nommer Monsieur Alberto Piccinotti, né le 11 octobre 1959 à Varese (Italie) et résidant au Viale G.B. Aguggiari 77, 21100 Varese, Italie comme gérant de type A de la Société avec effet au 18 mars 2015 pour une durée indéterminée.

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société est maintenant composé comme suit:

- Alberto Piccinotti, comme gérant de type A de la Société; et
- Olivier Dorier, comme gérant de type B de la Société.

Le 19 mars 2015.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015043688/20.

(150049941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2015.

S&B Minerals Finance S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 178.488.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-sixth day of February.

Before the undersigned Maître Cosita Delvaux, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) Imerys Minerals International Sales, a société anonyme incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 52699 (the "GP"), here represented by Me Jean-Bernard Spinoit, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 25 February 2015;

2) Imerys S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of France, having its registered office at 154, rue de l'Université, 75007 Paris, France, registered with the Commercial and Companies Register of Paris under number 562 008 151 ("Imerys"), here represented by Me Jean- Bernard Spinoit, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 25 February 2015;

3) S&B Minerals Finance GP S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 178476 ("S&B Minerals Finance GP") here represented by Me Jean-Bernard Spinoit, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 26th February 2015

The above proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholders and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

The appearing parties referred to under 1 and 2 above are the shareholders (the "Shareholders") of S&B Minerals Finance S.C.A., a société en commandite par actions incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under registration number B 178488, incorporated on 28 June 2013 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, published with the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") no. 2057 on 28 August 2013. The articles of association have been last amended on 2 August 2013, pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published on 11 October 2013 in the Mémorial C, no. 2532 (the "Company").

The Shareholders then reviewed the following agenda (the "Agenda"):

Agenda

1. Decision to acknowledge the resignation of S&B Minerals Finance GP S.à r.l., as general partner and sole manager of the Company;
2. Decision to appoint Imerys Minerals International Sales, as new general partner and new sole manager of the Company;
3. Subsequent amendment of article 18.1 of the Company's articles of association; and
4. Miscellaneous.

Further to the review of the different items composing the Agenda, the Shareholders, representing the entire share capital of the Company, requested the notary to act the following resolution:

First resolution

The Shareholders resolve to acknowledge, and S&B Minerals Finance GP confirms, the resignation of S&B Minerals Finance GP as general partner and sole manager of the Company, with effect as of 26 February, 2015 (the "Closing Date").

The Shareholders resolve to grant full discharge to S&B Minerals Finance GP to the extent permitted by Luxembourg law, for the exercise of its mandate as general partner and sole manager of the Company as at Closing Date, such discharge being without prejudice to any obligations of S&B Minerals Finance GP under that certain share acquisition agreement entered into, inter alios, by and between S&B Minerals S.A, S&B Minerals Finance GP S.à r.l and S&B Minerals Holdings S.à r.l, as sellers and Imerys S.A., as purchaser.

Second resolution

The Shareholders resolve to appoint for an unlimited period of time and with effect as of the Closing Date, the GP, as new general partner and new sole manager of the Company.

Third resolution

As a consequence of the foregoing, the Shareholders unanimously resolve to amend article 18.1 of the Company's articles of association in order to read as follows:

" Art. 18. Appointment and powers of the manager(s).

18.1 The Company shall be managed by Imerys Minerals International Sales, a société anonyme incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 52699, (the "Manager"). The owners of Ordinary Shares (actionnaires commanditaires) shall neither participate nor interfere in the management of the Company".

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a German translation. On express request of the same appearing person, and in case any divergences would arise between the German and the English text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, name and residence, said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahre zweitausendundfünfzehn, am sechszwanzigsten Tag des Monats Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Cosita Delvaux, Notarin mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Sind erschienen:

1) Imerys Minerals International Sales, einer nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg gegründeten und bestehenden société anonyme mit eingetragenem Sitz in 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter Registernummer B 52699 („GP“), ordnungsgemäß vertreten durch Me Jean-Bernard Spinoit, Anwalt, berufsansäßig in Luxemburg, kraft einer am 25 Februar 2015 erteilten Vollmacht; und

2) Imerys S.A., eine nach französischem Recht gegründeten und bestehenden société anonyme mit eingetragenem Sitz in 154, rue de l'Université, 75007 Paris, Frankreich, eingetragen im französischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Registernummer 562 008 151 („Imerys“), ordnungsgemäß vertreten durch Me Jean-Bernard Spinoit, Anwalt, berufsansäßig in Luxemburg, kraft einer am 25 Februar 2015 erteilten Vollmacht.

3) S&B Minerals Finance GP S.à r.l., eine nach Recht des Großherzogtums Luxemburg gegründeten und bestehenden société à responsabilité limitée, mit eingetragenem Sitz in 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter Registernummer B 178467 („S&B Minerals Finance GP“) ordnungsgemäß vertreten durch Me Jean-Bernard Spinoit, Anwalt, berufsansäßig in Luxemburg, kraft einer am 26. Februar 2015 erteilten Vollmacht.

Nach Unterzeichnung der Vollmachten ne varietur durch den Bevollmächtigten und den unterzeichneten Notar werden diese dieser Urkunde beigelegt bleiben, um mit derselben registriert zu werden.

Die oben unter 1 und 2 genannten erschienenen Parteien sind sämtliche Gesellschafter (die „Gesellschafter“) der S&B Minerals Finance S.C.A., einer nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg gegründeten und bestehenden société en commandite par actions, die ihren eingetragenem Sitz in 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg hat und im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Registrierungsnummer B 178488 eingetragen ist, und die ferner am 28. Juni 2013 entsprechend einer am 28. August 2013 unter der Nummer 2057 im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations veröffentlichten Urkunde von Frau Notarin Martine Schaeffer, die Herrn Notar Henri Hellinckx ersetzte, gegründet wurde (die „Gesellschaft“). Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt am 2. August 2013 entsprechend einer Urkunde von Herrn Notar Jean- Joseph Wagner, Notar mit Wohnsitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, geändert, welche am 11. Oktober 2013 im Mémorial C, Nummer 2532, Seite 121501, Recueil des Sociétés et Associations (der „Mémorial C“) veröffentlicht wurde.

Die Gesellschafter haben sodann die folgende Tagesordnung besprochen (die „Tagesordnung“):

Tagesordnung

1. Entscheidung, den Rücktritt der S&B Minerals Finance GP S.à r.l. als Komplementärin und einzige Geschäftsführerin der Gesellschaft anzuerkennen;

2. Entscheidung, Imerys Minerals International Sales zur neuen Komplementärin und neuen einzigen Geschäftsführerin der Gesellschaft zu ernennen;

3. Entsprechende Änderung von Artikel 18.1 der Satzung der Gesellschaft; und

4. Verschiedenes.

Nach Erwägung der verschiedenen Tagesordnungspunkte ersuchten die Gesellschafter, die das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, den Notar die folgenden Beschlüsse zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschließen, und S&B Minerals Finance GP S.à r.l. bestätigt, den Rücktritt der S&B Minerals Finance GP S.à r.l. als Komplementärin und einzige Geschäftsführerin der Gesellschaft mit Wirkung zum 26 Februar 2015 (das „Closing Date“).

Die Gesellschafter beschließen, zum Closing Date, das im SPA definiert ist, S&B Minerals Finance GP S.à r.l. Entlastung in dem nach luxemburgischen Recht zulässigen Ausmaß für die Ausübung ihres Mandats als Komplementärin und einzige Geschäftsführerin der Gesellschaft zu erteilen; alle Verpflichtungen der S&B Minerals Finance GP unter einem bestimmten Aktienübernahmevertrag zwischen unter anderem S&B Minerals S&A, S&B Minerals Finance GP S.à.r.l. und S&B Minerals Holdings S.à.r.l., als Verkäuferinnen und Imerys S.A. als Käuferin bleiben jedoch unberührt von solcher Entlastung.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter beschließen, für unbestimmte Zeit und mit Wirkung zum Closing Date, die GP zur neuen Komplementärin und einzigen Geschäftsführerin der Gesellschaft zu ernennen.

Dritter Beschluss

In Folge des Vorhergehenden beschließen die Gesellschafter einstimmig, den Wortlaut des Artikel 18.1 der Satzung der Gesellschaft zu ändern, damit dieser zukünftig wie folgt lautet:

„ Art. 18. Ernennung und Befugnisse des/der Geschäftsführer/s.

18.1 Die Gesellschaft wird geleitet durch Imerys Minerals International Sales, eine société anonyme gegründet und bestehend nach luxemburgischem Recht mit eingetragenem Sitz in 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Registrierungsnummer B 52699 (der „Geschäftsführer“). Die Inhaber von Stammaktien (actionnaires commanditaires) dürfen weder an der Geschäftsführung mitwirken noch in diese eingreifen.“

Der unterzeichnete Notar, der Englisch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass die Urkunde auf Anfrage der erschienenen Partei auf Englisch geschrieben ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Auf Anfrage derselben erschienenen Partei und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, soll die englische Fassung vorrangig sein.

Cette Urkunde wurde in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, an dem am Anfang dieses Dokuments genannten Tag aufgenommen.

Nach Verlesung der Urkunde an die erschienene Partei, die dem Notar mit Namen, Vornamen und Wohnsitz bekannt ist, hat der Bevollmächtigte diese Originalurkunde zusammen mit dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: J.B. SPINOIT, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 02 mars 2015. Relation: 1LAC/2015/6270. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): I. THILL.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, zwecks Hinterlegung im Handels- und Gesellschaftsregister und zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 16. März 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015043703/146.

(150049865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2015.

Timag Capital Advisory S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, rue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 159.944.

Monsieur Emile WIRTZ en sa qualité de gérante de la Société, déclare accepter la cession de parts au nom de la société TIMAG CAPITAL ADVISORY SARL

Transfert de 30 parts de la société TIMAG CAPITAL ADVISORY , numéro de registre de commerce B 159944, avec siège social à 6, Avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg, au capital de 32.000,00.- EUR de

WESTPHAL FINANCE LTD

Vanterpool Plaza 2nd Floor

Wickhams Cay 1

Road Town Tortola

British Virgin Islands

Re. Number 1592777

(Cédant)

à

FORTMENT LTD

The Courtyard,

Carmanhall Road, Sandyford, Unit 5, 2nd Floor

Dublin 18

Irland

Re. Number 400840

(Cessionnaire)

Faite et établie à Luxembourg, le 16.01.2015.

E. Wirtz

Gérant

Référence de publication: 2015042605/29.

(150048667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2015.

A Guddesch, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7593 Beringen, 1, Am Kaesch.

R.C.S. Luxembourg B 141.080.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015042678/10.

(150049465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.
